

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

REUNION PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 2 décembre 2010 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excuses:

Mme BLAISE - Madame SEPULVEDA et Monsieur GERARD.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Sont absents Madame MAQUET et Monsieur MIGNOLET. Monsieur KLENLENBERG arrivera avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Nous avons quelques retards

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame LAMBINON dont l'état de santé ne s'améliore pas, Monsieur ERNST. Les autres arrivent.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 23 novembre 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

III.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez reçu une invitation personnelle à participer au colloque annuel de l'APW qui se tiendra ce mardi 7 décembre dès 8H30 au Domaine provincial d'Hélécine sur le thème « Enseignement et Formation : Etat des lieux et enjeux - Parole aux Provinces ».

Néanmoins, comme il est envisagé d'organiser un déplacement en car au départ de Liège au Palais provincial - Cour Notger c'est-à-dire à 7H30 du matin, une réservation est indispensable pour ce vendredi 3 à 15H00 auprès de Monsieur PRINSENS, soit par mail ou simple appel téléphonique au 04/232.32.40.

Je vous remercie d'avance.

La diffusion du reportage qui concerne le Conseil thématique « Projet Envol » qui aura lieu le jeudi 9 aura lieu le lundi 6 décembre à 20H30 sur RTC et TELEVESDRE au lieu du mardi 7 décembre et vous trouverez également sur vos bancs, une brochure intitulée « Des formations pour tous » dans l'enseignement provincial.

IV.- Discussions sur les missions prioritaires de la Province de Liège

Mme LA PRESIDENTE.- Tous nos travaux relatifs aux missions prioritaires de notre Province s'inscrivent dans la droite ligne de la déclaration de politique régionale qui vise notamment à la réforme des Provinces pour renforcer leur efficacité et pour organiser la supracommunalité.

Dans cette optique, le Gouvernement wallon a sollicité les Provinces, la redéfinition de ses axes prioritaires tout en sachant que chaque Province a ses spécificités. Il appartient donc à notre Province de contribuer à la redéfinition de son

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

positionnement et des compétences qui doivent rester ou devenir siennes dans le cadre d'une rationalisation de ses compétences et d'une affirmation du rôle complémentaire qui doit rester le sien dans le respect de son rôle fédérateur et de proximité.

Les axes prioritaires, correspondant aux domaines dans lesquels la valeur ajoutée est la plus grande, devront être transmis à la Région wallonne avant la fin de ce mois de décembre. Ils seront par la suite, comme stipulé dans la DPR, déclinés dans un plan stratégique provincial en une série de missions et d'objectifs variables en fonction des spécificités.

Cette première étape devrait être conclue au plus tard d'ici 2011. Ce calendrier explique le timing particulièrement serré de nos travaux qui se veulent avant tout collectifs et le fruit de réflexions de tous les groupes de notre Assemblée.

C'est pour alimenter nos réflexions qu'une phase de consultation des communes via un questionnaire, a été mise sur pied sur base d'un questionnaire communiqué à l'ensemble des Provinces wallonnes par l'APW associée à la démarche dans un certain souci de cohérence.

En date du 14 octobre, un premier document de travail sur le thème : La Province de Liège, pour quoi faire ? vous a été adressé en vue d'un premier débat qui a eu lieu au sein de notre Assemblée le mardi 19 octobre, lequel document a été établi par les Services de Madame la Greffière provinciale avec la collaboration d'un Comité scientifique.

A cette occasion, plusieurs de nos collègues se sont exprimés pour nous donner quelques pistes de réflexion ponctuées le vendredi 22 octobre par la réponse de notre Député provincial - Président mettant en exergue les débats d'un travail collectif visant à définir avant la fin de l'année, comme l'a demandé le Gouvernement wallon, les axes forts de la Province.

En vue de notre réunion de ce jour axée sur les missions prioritaires, un nouveau document vous a été remis après la séance du 25 novembre. Ce document est en fait le document initial revu, corrigé et complété où sont intégrées les interventions de nos collègues et du Député provincial - Président sur ce dossier lors de la session budgétaire ainsi que les pistes de réflexion et proposition arrêtées par le Collège en sa réunion du 25 novembre dernier, lequel document avait objectif de permettre le débat et la discussion au sein du Bureau et de l'ensemble des Commissions pour les missions relevant de leurs compétences.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Nous entendrons les rapporteurs pour relater à cette tribune, devant votre Assemblée les résultats des travaux menés au sein du Bureau et de nos Commissions mais avant, nous entendrons deux experts-membres du Comité scientifique qui viendront expliquer les missions de ce Comité scientifique ainsi que la méthodologie empruntée pour les différentes parties de travail et ensuite, nous visionnerons un reportage sur la mission effectuée à Bordeaux dans le cadre de la coordination provinciale.

Je cède à présent la parole à nos deux experts, membres du Comité scientifique.

J'invite en premier à la tribune Monsieur Philippe BARZIN. Monsieur Philippe BARZIN, Ingénieur civil en électronique à l'Université de Liège, titulaire de formations et de diplômes complémentaires en Informatique et gestion d'entreprises.

Monsieur BARZIN est chargé de cours à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège en « Stratégie des Entreprises ». Consultant agréé par la Région wallonne, il est d'Administrateur délégué de la Société BSB Management Consulting.

Spécialisé et doté d'une grande expérience dans l'organisation des Services publics, il travaille par ailleurs en collaboration avec les Services provinciaux dans le cadre de la mise en œuvre de la mission ENVOL.

Monsieur BARZIN, je vous cède la parole.

M. BARZIN (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités.

Je souhaiterais d'abord dire que je suis très honoré d'avoir le plaisir de vous dire quelques mots aujourd'hui dans la mesure où, à titre personnel, je suis un passionné de la fonction publique, et des pouvoirs locaux en général. Sans dire que j'en suis, à titre individuel, un défenseur.

Nous avons eu le plaisir d'accompagner la Province depuis de nombreux mois sur l'ensemble de ses travaux et aujourd'hui, on nous a demandé, au Professeur BEHRENDT et à moi-même, de vous dire deux mots, très rapide, sur les travaux qui ont été réalisés par le Comité scientifique.

Mon intervention tiendra en très peu de points. D'abord une précision sur le timing, il faut être conscient que peu

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

d'Institutions ont, en aussi peu de temps, développé autant d'énergie pour arriver au document que vous avez tous reçu, de manière remarquablement transparente, dès les premières publications, afin de pouvoir avoir un débat le plus démocratique possible.

La première réunion à laquelle nous avons eu le plaisir de participer se tenait le 23 août 2010, nous sommes le 2 décembre et au 2 décembre, on peut dire que aujourd'hui, le Collège vous a fait part de ses propositions sur les axes prioritaires qui, à terme, seront remis au Ministre FURLAN.

Premier point que je souhaitais rappeler se sont les objectifs, c'est donc de remonter vers le Ministre FURLAN, à sa demande, les axes prioritaires de la Province de Liège d'ici la fin de l'année 2010 et cela via un transfert préalable des coordinations préalables avec l'APW dont nous avons la chance d'avoir le Président dans cette Assemblée.

Il est remarquable d'avoir pu avoir une telle transparence de la part d'un Collège qui, sans déborder sur les compétences de mon éminent confrère en terme juridique, de voir que le Collège a souhaité dès le départ associer le Conseil certainement mais aussi l'ensemble des fonctionnaires de la Province dans ce travail.

D'autre part, la limitation n'a pas été faite dans les activités strictes qui sont menées aujourd'hui par la Province mais il y a eu aussi une volonté prospective et une demande faire à chacun des Services qui a été impacté par le travail et sachez que l'ensemble des Services n'a pas ménagé ses efforts, une demande a été faite de prospective, ce qu'on fait aujourd'hui c'est bien, ce qu'on n'a plus à faire c'est une chose ou ce qu'on considère ne plus avoir à faire mais ce qu'on pourrait faire est également la preuve de la volonté du Collège d'une évolution et d'une évolution positive du positionnement de la Province ou des Provinces dans le cadre des Institutions.

Egalement dans les objectifs, le fait de tenir compte et d'y avoir amené pour alimenter les débats, toutes les informations qui sont revenues de l'ensemble des 84 communes qui ont été interrogées, à savoir les attentes, les demandes ou les commentaires des communes qui constituent la Province de Liège.

Ceci faisait partie du cahier des charges qui a été donné au Comité scientifique qui avait pour mission non pas, ce n'est pas nécessairement l'envie qui nous manquait, mais ce n'est strictement pas notre rôle, de statuer sur des priorités mais de

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

superviser les travaux pour permettre aux Institutions d'effectuer leur choix.

Quelques limites dans ces travaux, il n'y aura donc et il n'y a jamais eu de notre part de jugement sur le bienfondé des activités proposées comme étant prioritaires, nous n'avons pas non plus dans les délais eu les moyens ni la volonté vu le mode de fonctionnement qui a été adopté, c'est-à-dire un fonctionnement dans la confiance pleine et entière, de vérifier ou d'affiner l'ensemble des informations qui ont été communiquées par les Services.

Vous imaginez bien qu'un travail de plus de 300 pages réalisé en 3 mois, il était impossible de vérifier chacune des informations remontées.

Néanmoins, puisque cela a été fait dans un esprit de collaboration extrêmement positif de la part de l'ensemble des Directions générales, nous pouvons vous affirmer que chacune des Directions générales qui nous avons pu rencontrer ont répondu à l'ensemble des questions que nous avons été amenés à poser.

Une petite limite également, ce qui est assez évident, c'est même un pléonasmе, ces travaux du Comité scientifique devaient se dérouler dans le cadre légal strict évidemment. On ne pouvait pas interpréter les activités qui étaient par exemple, de l'obligation de la Province.

Une dernière limité également, c'est une clarification sur le périmètre, je comptais m'adresser ici au Gouverneur en particulier, il est clair que les travaux ne concernent pas les activités qui sont du ressort du Gouverneur.

La méthode qui a été adoptée par le Comité scientifique a été, dans un premier temps, d'élaborer la grille la plus complète possible, dans le délai imparti et pour permettre au Collège et au Conseil de juger de l'intérêt, de la subsidiarité, de la pérennité et tout ce que vous pouvez voir dans les documents qui vous ont été remis il y a déjà quelques semaines, cette élaboration de grille a été diffusée à l'ensemble des Services pour être remplie par les Services qui sont ceux qui connaissent le mieux le fonctionnement de chacune de leurs activités.

Certes, ce n'est pas exhaustif, il était impossible d'avoir une grille qui reprenait l'ensemble des critères, d'aucuns ont émis l'idée, voir l'espoir d'avoir un outil automatique qui, après avoir rempli des grilles, vous donnait automatiquement le

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

classement des activités le Top Ten et puis derrière l'espèce de mécanique automatique qui remontait vers le Ministre, on n'en est pas là, heureusement d'ailleurs, au niveau de la gestion de nos affaires publiques.

Néanmoins, la lecture que je qualifierais d'horizontale, activité par activité et non pas département par département, le travail a été fait au niveau de chacune des activités, est-on au bon niveau de subsidiarité ? Le fait-on avec un coût raisonnable ? Le fait-on avec une charge de travail raisonnable et ainsi de suite, je ne me permettrai pas de vous faire l'injure d'imaginer que vous n'avez pas parcourus l'ensemble de ces documents, ne serait-ce que par respect vis-à-vis de l'ensemble des fonctionnaires qui les ont remplis.

Néanmoins, je peux vous certifier que le Comité scientifique a été en mesure d'objectiver l'ensemble des informations qui a été communiqué mais aussi et ce point là, je souhaitais insister dessus aujourd'hui, le travail a été un petit peu au-delà de ce qui était demandé, à savoir que vous disposez aujourd'hui, l'Institution dispose aujourd'hui des prémices d'un outil qui pourrait avoir une continuité et une pérennité, nous avons aujourd'hui une grille d'analyse qui pourrait préfigurer un outil de suivi des activités à terme, quel que soit le choix des activités prioritaires.

Quelle ne fut pas notre surprise au Comité scientifique, que le Collège, dès le premier jour où nous avons remis la première version dite « brouillon » au Collège, que dès le soir même, au grand plaisir de l'ensemble des personnes qui vous ont remis ou qui ont d'abord travaillé pour en faire les photocopies, la transparence du Collège qui vous a remis l'ensemble des informations. Ensuite, nous avons reçu et discuté avec l'ensemble des Directions générales sur chacune de leurs activités et de leurs responsabilités. Nous avons même été autorisés à leur demander quelles étaient, à leurs yeux, leurs recommandations.

Ensuite, se posait la question assez difficile je dois bien avouer, de comment atterrir d'une brique de 300 pages vers une liste de 10 lignes. Il suffisait de diviser par 30.

Néanmoins, je dois bien avouer que, et ici mon avis est tout à fait objectif, cela fait 20 ans que je travaille pour les pouvoirs locaux, la méthodologie qui a été proposée, ou plutôt la fin de la méthodologie qui a été proposée au Collège a été appliquée dans les 3 jours par l'ensemble des Cabinets, à savoir classer chacune des activités et j'avoue que je ne les ai pas

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

comptées, chacune des activités de la Province selon un tableau qui vous a été remis pour permettre d'alimenter les discussions du Collège sur leur choix afin d'enfin remonter, activité par activité et regroupement d'activités, vers les axes qui ont été présentés, d'abord au Bureau du Conseil, ensuite dans chacune des Commissions. Vous en disposez aujourd'hui au sein d'une superbe farde et également un délai vous est octroyé, après la discussion d'aujourd'hui, pour une finalisation qui, de mémoire, est fixée au 16 décembre avant une remontée vers le Ministre FURLAN.

Je dois dire que ce fut un réel plaisir de travailler, même si les contraintes de temps, de délais, de variations et de mises au point, furent quelques fois intellectuellement intéressantes.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BARZIN.

J'invite à présent Monsieur Christian BEHRENDT. Monsieur BEHRENDT, Docteur de Droit de l'Université de La Sorbonne à Paris et Master of Law, est Professeur de Droit Constitutionnel à l'Université de Liège et titulaire de la Chair de Droit constitutionnel.

Il est également Représentant de la Faculté de Droit auprès du Conseil scientifique de l'Ecole doctorale en sciences juridiques (Ecole doctorale commune à toutes les facultés de Droit de la Communauté française).

Je vous invite Monsieur BEHRENDT à prendre la parole.

M. BEHRENDT (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil provincial, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Collège provincial, Madame et Messieurs les membres du Collège provincial.

C'est bien volontiers, et avec un grand honneur que je m'adresse aujourd'hui à vous afin de vous exposer la mission que le Collège provincial, dans une lettre du 26 août de cette année-ci m'a adressée.

Le Collège provincial m'a en effet chargé et j'ai accepté cette mission, de siéger dans un Comité scientifique, d'y collaborer en vue de l'élaboration d'une méthodologie et ensuite, de vérifier le bon suivi de cette méthodologie.

En effet, nous sommes tous d'accord que d'une part, il ne

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

suffit pas de travailler, il faut avoir une méthode pour le faire et d'autre part, ce n'est pas parce qu'on a dit qu'on ferait, selon une certaine méthode donnée, que la réalité imposé nécessairement de le faire, selon la phrase « on peut faire autrement que ce que l'on dit ».

Je puis toutefois vous assurer que le Comité scientifique a dit ce qu'il fait et à fait ce qu'il dit. Le Comité scientifique a, dans un premier temps, procédé à une collecte de données. Chacune de ces données a été portée à la connaissance des membres de ce Comité, a été consignée par écrit et a fait l'objet d'une des discussions dans l'une des réunions du Comité.

Cela a donné lieu à l'élaboration d'un document de plus ou moins 300 pages qui est une version antérieure à celle que vous avez aujourd'hui.

Nous avons ensuite procédé à la lecture intégrale de ce document, chacun d'entre-nous. Puis alors, nous avons discuté du suivi à donner à ce document et c'est à ma suggestion, et je remercie vivement la Greffière ainsi que Monsieur le Président du Collège d'y avoir donné suite, j'ai suggéré qu'un entretien ait lieu avec chacun des Directeurs généraux de chacune des matières concernées.

Cela m'a paru méthodologiquement indispensable puisqu'il ne suffit pas de recevoir un document et de le lire, qu'il convient par ailleurs de pouvoir poser des questions à celui qui vous l'a rédigé, ou en tous cas, celui sous la responsabilité duquel il a été rédigé.

C'est ainsi que nous avons pu recevoir, dans nos réunions, chacun des Directeurs généraux de l'intégralité des différents départements, en accordant à chacun une durée égale, sans aucun préjugé sur l'importance ou non du domaine concerné. J'y tiens très fortement car sinon, il y aurait un préjugé méthodologique bien évidemment. Ca n'a pas été le cas.

Ni en fonction de la masse budgétaire, ni en fonction de la masse du personnel, ça n'a eu aucune incidence, chacun a eu 1H30 de temps de parole.

Nous avons reçu chacun et lui avons posé des questions. Ces questions ont toutes trouvé une réponse, ces réponses ont été intégrées par les différents Directeur généraux dans le document qui a été ensuite remis au Comité, que nous avons remis au Collège et que le Collège ensuite, vous a remis.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Je puis donc vous assurer et c'est l'objet unique de mon intervention mais l'objet me paraît important, je peux donc pouvoir confirmer que du point de vue scientifique, la méthodologie employée par le Comité paraît pertinente, ne paraît pas biaisée et donc ne paraît surtout pas constituer une justification préalable de décisions encore à prendre. Ce n'est en aucun cas la situation.

C'est pour cette raison également que je dois vous avertir que le rapport que vous avez est cautionné de ma part jusqu'à la page 332, c'est-à-dire que jusqu'au dernier descriptif des différentes activités. Suivent ensuite différentes interventions. Il va de soi que cela, je ne puis les cautionner, ça ne veut pas dire que je les critique mais ça veut dire que bien entendu, ces différentes interventions ont une légitimité, à savoir la légitimité des élections.

Il ne m'appartient pas à moi, je ne suis pas élu, je suis nommé à vie, moi j'ai à contrôler l'objectivité scientifique des choses donc je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Si ces interventions ont eu lieu c'est parce que vous avez un mandat électif et ça suffit pour les faire. Donc, vous n'avez pas besoin d'un professeur d'Université pour cela.

Enfin, il va également de soi que les propositions du Collège excèdent également le rôle qui est celui du Comité, encore une fois qui avait pour objectif et comme seule mission, j'insiste, de préparer une base de travail à propos de laquelle je tiens donc à vous assurer qu'elle a été méthodologiquement pertinente et que d'autre part, elle a été réalisée conformément à la méthodologie proposée.

Nous nous ne sommes pas départis, nous n'avons pas dévié de la méthodologie proposée et je voudrais, si vous me le permettez Madame la Présidente, terminer en vous disant une très belle phrase, à titre personnel je la trouve très belle de Paul VALERY. Paul VALERY a dit un jour « Un homme vaut ce qu'il exige de lui-même ». On peut dire ça aussi pour une Institution. Une Institution vaut ce qu'elle exige d'elle-même.

Et bien, je tiens à vous dire qu'à mon sens, de ce point de vue-là, l'Institution provinciale liégeoise vaut beaucoup parce qu'elle exige beaucoup d'elle-même, à savoir ce document me paraît et sur ce point je n'hésite pas à me prononcer comme scientifique, j'ai fait les vérifications nécessaires mais à ma connaissance, il n'existe parmi les 5 Provinces wallonnes, aucune autre qui, à ce jour, dispose d'un tel document.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Même si je suis professeur de Droit public, je puis vous dire que j'ai beaucoup appris en ayant justement l'occasion de discuter d'une part avec le Collège, d'autre part avec Madame la Greffière, ainsi qu'avec les différents Directeurs généraux, et toutes les questions que nous avons posées ont trouvé une réponse, on n'a jamais dit à cela Monsieur le Professeur, je ne réponds pas. Non. Chacun a fait l'effort de me répondre.

Je tiens à vous le dire et je tiens à dire ça en toute impartialité et par la même occasion, non seulement en vous remerciant de m'avoir accordé la parole mais également en remerciant ceux qui nous ont fait confiance pour cette mission, en leur disant que nous espérons avoir mérité de la vôtre.

Je vous remercie beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BEHRENDT.

Je vous rappelle que les interventions de nos deux experts sont purement administratives et ne doivent dès lors pas donner lieu à une interpellation directe à cette tribune, notre réunion de ce jour et les interventions étant d'ordre politique.

Je vous rappelle également qu'aucune décision ne sera prise ce jour par notre Assemblée, toute proposition d'amendement pouvant encore être déposées au cours de la présente séance.

Ces éventuelles propositions seront examinées par le Collège qui établira en sa réunion du 9 décembre prochain, ses propositions définitives qui seront d'abord examinées par le Bureau qui aura réunion le 13 décembre avec proposition de décision et cette décision finale viendra ici au Conseil provincial du 16 décembre.

A présent, nous allons visionner un petit film, intéressant à plus d'un titre, sur la visite de travail que les membres de la Coordination provinciale de Liège des pouvoirs locaux ont effectuée le 8 et 9 novembre dernier pour se rendre compte du fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux, assez comparable à nos spécificités pour des raisons de population et de superficie et de projets.

Le programme de ces deux journées comprenait les matinées des exposés théoriques sur les grands chantiers de la communauté urbaine de Bordeaux avec des techniciens et l'après-midi des visites de terrain montrant d'un point de vue pratique la réalisation de ces projets avec des élus.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Je demande maintenant que l'on passe le mini-film puis nous passerons à l'écoute des rapports du Bureau et des Commission. Je vous remercie d'être attentifs et silencieux s'il-vous-plaît.

(Visionnement)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Nous allons passer maintenant aux différents Rapporteurs. Je vous demande juste deux minutes, le temps d'enlever le projecteur devant Monsieur PIRE, sinon je crois qu'il va voir des problèmes de santé.

J'invite le rapporteur Mme Ann CHEVALIER à nous faire connaître les conclusions du Bureau. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, mes Chers Collègues.

Le Bureau a donc examiné les documents qui le concernaient spécifiquement. Madame la Présidente, en fixant le timing du travail, a ouvert la discussion sur le rapport volumineux qui avait été remis à tous les Conseillers.

Les membres du Bureau sont intervenus de manière constructive, soulignant la difficulté de choisir, de privilégier ou de supprimer des missions.

Un Conseiller a particulièrement mis en évidence le rôle du Brel, trouvant pertinent le renforcement de celui-ci au sein de l'Euregio.

Pour ce Conseiller, une interrogation subsiste sur les relations de la Province de Liège au-delà de la Communauté européenne.

Le Député en charge du Brel complète l'information déjà fournie par le rapport, donnant des exemples de bon fonctionnement au sein du Collège et des preuves de l'efficacité des relations extérieures faisant notamment allusion à la mission chinoise.

Un autre Conseiller souligne combien la Région wallonne a tendance à charger la barque provinciale de missions de plus en plus contraignantes.

Le Président de l'APW informe brièvement les Conseillers sur la difficulté de cerner les mêmes priorités au sein de l'ensemble

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

des Provinces. Voilà, Madame la Présidente, un résumé succinct des travaux de notre Bureau.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame CHEVALIER. J'invite à présent le rapport Marc YERNA pour les conclusions de la première Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues.

En préambule, Monsieur le Député nous donne quelques éclaircissements sur les documents présentés lors de cette session de Commission.

En finalité, il est important de savoir si les compétences sont prioritaires ou non, si elles doivent être abandonnées, continuées et enfin, savoir ce qui pourrait être éventuellement ajouté.

Concernant les affaires économiques et plus particulièrement la SPI+, les conclusions ont été rédigées par Madame LEJEUNE, Directrice générale. Madame LEJEUNE nous donne une description de la SPI+ en mettant l'accent sur le fait que d'avoir une seule structure pour tout le territoire permet d'être fédérateur.

Monsieur le Député souligne que la SPI+ n'est perçue par la Région wallonne comme un outil provincial mais comme une intercommunale. Il nous explique également que dans les documents, il y a volonté de regrouper dans un chapitre la SPI+, l'agriculture et le tourisme puisqu'il faudra trouver des synergies entre ces trois compétences pour une meilleure intégration des entreprises dans le tissu urbain.

Un Commissaire demande si l'objectif de regrouper ces trois compétences a pour but, à l'avenir, d'aller vers les entreprises durables.

Monsieur le Député lui répond que les zonings sont maintenant de conception durable et qu'il y a un guide sur ce type de constructions, rédigé à l'attention des PME.

Un autre Commissaire souligne qu'il ne faudrait plus dire Région wallonne mais Wallonie et demande si l'on va garder la compétence économique.

Monsieur le Député lui répond que la Province ne s'occuperait

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

plus d'économie mais qu'il y a une volonté de la Province de garder un outil pour organiser et aménager le territoire, la Wallonie a pour objectif de gérer les affaires économiques en direct et non plus par des intercommunales mais l'existence de la SPI ne serait remise en cause.

Le Président clôture le débat sur cette prise de connaissance.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'invite M. Michel LEMMENS pour le rapport de la deuxième Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Notre deuxième Commission s'est réunie ce 30 novembre 2010. En préambule, le Député MESTREZ recadre le contexte de travail. En fait, la Région a demandé aux Provinces quels étaient leurs axes prioritaires respectifs de gestion et quels seraient ceux-ci à l'avenir.

Le Député rappelle ensuite qu'il y aura une redéfinition du nombre de Députés, du nombre de Conseillers mais aussi des matières gérées par les Provinces. Il indique également que les spécificités des Provinces seront respectées.

Le travail du Collège est donc une présentation exhaustive des actions de la Province de Liège. D'ailleurs, les fonctionnaires généraux ont été associés à cette démarche mais aussi un Comité d'accompagnement pour attester du respect de la déontologie du travail. Il y a une volonté de décrire les missions mais surtout d'objectiver les actions tenues. C'est en définitive le résultat qui aboutit à un tableau synthétique qui sera par ailleurs explicité par le Député.

Le Député précise ensuite l'analyse du questionnaire des Communes et commente les conclusions. La Province encadre les agriculteurs sur le terrain, elle joue un rôle de petite main. Elle a donc un rôle de garant du savoir-faire, une connaissance de terrain, une équipe stable et une expérience de proximité, contrairement à ce qui est le cas au niveau de la Région Wallonne.

La Région en effet est devenue désormais essentiellement un contrôleur des lois, celles-ci devenant de plus en plus complexes. La volonté est donc clairement de renforcer les partenariats entre Région et la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

La discussion s'ouvre, elle sera assez longue et très fructueuse. Un membre insiste sur le fait que le Conseil dans son ensemble, doit être convaincu de l'efficacité des Services agricoles de la Province de Liège car la Région a recentré en différents centres ses fonctionnaires qui ne sont, dès lors, plus du tout sur le terrain, ce qui est déploré.

Ce membre cite en exemple l'augmentation de la culture de légumes en Hesbaye qui aurait été rendue impossible sans l'intervention de la Province de Liège.

Pour ce membre, la Province de Liège est devenue aujourd'hui une interface vitale pour les agriculteurs. Il insiste encore sur le constat que la Région wallonne, ce sont désormais des contrôleurs, des contrôleurs et ils ne sont en rien précurseurs.

Le Député indique que, à partir de ce travail, on va dresser un état des lieux. Un autre membre s'inquiète dans un autre registre, de l'avenir de la ferme de Jevoumont. Que se passera-t-il en effet si on la transfère à la Région wallonne ?

Le Directeur général du Service de l'agriculture indique qu'une piste est en effet une reconversion en ferme bio mais cela entraînerait la perte de l'acquis générique qui est considéré comme très important.

Enfin, une autre piste serait peut-être un rattachement à l'Université de Liège. Un long débat s'en suit faisant référence à la visite de la ferme effectuée la semaine dernière par les membres de la Commission.

Le Député insiste sur le fait que trois compétences se rejoignent dans ce secteur : agriculture, économie et tourisme. La Province se positionne donc comme un acteur de développement durable en collant chaque fois autant que possible à la DPR.

Un autre membre s'inquiète des relations entre la Province de Liège et la Communauté germanophone. Le Député indique que si celles-ci furent qualifiées de bof, bof, dans le temps, elles sont désormais améliorées grâce, entre autres, à la collaboration avec AgraOst, des analyses de terre de plus en plus fréquentes, la présence à la foire agricole de Malmedy assez importante.

Le Directeur général du Service rappelle aussi la forte présence historique en Communauté germanophone du Boerenbond.

Un membre revient sur les conclusions du rapport, lui faisant

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

craindre que la Province ne devienne, finalement, qu'un organe d'exécution, sans plus aucune maîtrise des décisions.

Le Député acquiesce. C'est en effet une position de repli, il le reconnaît, mais il lui semble que celle-ci est raisonnable car elle est défendable. La Région wallonne a les compétences, les normes et le contrôle, nous avons les connaissances de terrain.

Dès lors, ce serait raisonnable que la Province de Liège soit l'opérateur de terrain en revendiquant des libertés organisationnelles. Dans ce cas, l'avenir ne sera pas vraiment différent de maintenant.

La conclusion générale est laissée au Député. Je le cite « Nos Services ont une valeur ajoutée inestimable et utile pour la Région wallonne et il convient d'entretenir cela ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'invite à présent M. Vincent MIGNOLET pour la troisième Commission. Je crois qu'il remplacé par Mme Isabelle ALBERT. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Réunis ce mardi 29 novembre, les membres de la troisième commission ont examiné les axes prioritaires établis pour le département de la Culture.

Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial rapporteur, nous a d'abord rappelé les trois métiers importants de notre Province dans ce secteur: gestionnaire d'institutions ; pouvoir subsidiant d'opérateurs ; initiateur de projets.

Dans le volet de la gestion d'institutions, la Province gère le Musée de la Vie wallonne, la Bibliothèque des Chiroux et le Château de Jehay.

Pour le Musée, la Province attend sa reconnaissance par la Communauté française avec la conclusion d'un plan de développement à moyen terme du Musée, notamment en y incluant des politiques d'édition, de recherche et de conservation du patrimoine, avec comme ambition de positionner ce Musée comme tête de pont d'un réseau de musées sociétaux.

Quant à la Bibliothèque, le Député rappelle que quelques réaménagements des lieux seront envisagés et qu'un plan de

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

développement 2011-2015 est en cours d'élaboration.

Le réseau ALEPH, dont la carte unique de lecteur et l'utilisation de nouvelles technologies, notamment, le livre numérique, constituent les enjeux de demain tout en conservant la mission première d'un service de lecture publique. Dans ce secteur aussi, la politique de partenariat avec les Communes occupe une place prépondérante.

La Province poursuivra ses programmes d'expositions au Château de Jehay.

Dans son rôle d'autorité subsidiante, la Province accorde des aides financières importantes à de multiples opérateurs : centres culturels, maisons de jeunes, associations, bibliothèques,...

En qualité d'acteur, la Province est porteur de projets tels qu' « Odyssée » dans le domaine du théâtre ou « ça balance » dans le secteur musical, en réservant une attention à la formation.

Le Député clôture son intervention en mettant en évidence la place que doit occuper notre Institution dans le secteur culturel, elle pourrait entre autre, réaliser une cartographie des opérateurs culturels et constituer une communauté culturelle à l'échelon provincial en favorisant la création de réseaux de Communes par arrondissement autour d'opérateurs existants. Un article budgétaire a d'ailleurs été inscrit dans le budget 2011 pour soutenir pareilles initiatives supra-communales.

Un Commissaire questionne le Député sur la place qu'occupait la culture parmi les questionnaires introduits par les Communes. Selon le député, la culture était plébiscitée à 80% et le rôle de la Province est reconnu.

Un autre Commissaire interroge le Député sur l'intervention provinciale dans les zones les plus reculées. Pour Monsieur MOTTARD, il n'y a que deux Communes qui ne disposent pas d'organismes culturels et qu'il n'est pas dans les intentions de la Province de se substituer aux acteurs de terrain, il entend plutôt faire appel à la fédération des acteurs existants pour coordonner des actions de développement dans les régions moins couvertes.

Pas d'autres questions n'ont été posées lors de cette Commission. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

J'invite à présent M. Jean-François BURLET pour la quatrième Commission concernant la Jeunesse. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BOURLET (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Commission Jeunesse, rapport du mardi 30 novembre 2010. Bonjour d'abord.

Brève introduction du Député qui rappelle les trois principaux secteurs : l'animation caractérisée par sa collaboration avec les communes ; le prêt matériel notamment à destination des différents mouvements de jeunesse et enfin le centre d'hébergement (Espace Delvaux) regroupé maintenant avec le complexe de Wégimont.

Il insiste que l'évolution du département qui, s'il s'est occupé prioritairement de l'enfance, porte maintenant ses efforts sur l'adolescence. A ce sujet, il insiste sur la connexion avec le domaine culturel, notamment via la maison des jeunes.

Plusieurs questions lui sont posées :

Un membre de la Commission reproche certains manquements par rapport aux mouvements de jeunesse notamment dans l'assistance à la formation.

Le Député répond qu'il n'est pas d'accord sur cette critique, car il estime que via les communes, les connexions fonctionnent. Il rappelle le mécanisme des bourses qui permet ainsi d'aider nos maisons de jeunesse, mais aussi le mécanisme des subventions ainsi que les formations.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'invite à présent Mme Valérie BURLET pour la quatrième Commission concernant les Sports. Vous avez la parole Mme la conseillère provinciale.

Mme BURLET. - Merci Mme la Présidente. La 4ème Commission s'est réunie le 30 novembre pour examiner les missions prioritaires relevant de ses compétences.

M. le Député résume le rôle qu'il entend continuer à donner à la Province en matière de politique sportive en insistant sur la proximité indispensable à maintenir avec les acteurs de terrains.

Le soutien de la Province se décline sous trois formes : l'infrastructure, le personnel et le financement et s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la Communauté française.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

La Province a la volonté de poursuivre ses actions de formation tant au travers de l'Académie des Sports pour l'initiation des plus jeunes qu'au niveau de partenariats avec les fédérations sportives pour l'amélioration de la qualité de jeu des jeunes pratiquants.

Complémentairement, la Province s'implique dans le projet de centre sportif de haut niveau.

Une Commissaire souhaite connaître la forme précise que prend le soutien de la Province à ce centre sportif de haut niveau et notamment s'il sera question d'assurer un soutien financier important, comme l'annonce pour son projet la Province du Brabant wallon.

M. le Député répond qu'au stade actuel, le dossier est en cours de constitution en collaboration avec la Ville de Liège, la Commune de Seraing et l'Université mais que les budgets ne sont pas encore décidés. D'ici le Conseil provincial du 16 décembre, l'accord de principe avec les propositions budgétaires sera finalisé et présenté à l'approbation du Conseil.

Une Commissaire souhaite que le Député précise les objectifs que poursuit la Province en s'associant à ce projet. Est-ce juste une participation ou une réelle volonté de compléter le volet « sport pour tous » de la politique provinciale d'un volet « sport d'élite » ?

Le Député répond que ce projet fera l'objet d'une présentation et d'un débat lors du Conseil du 16 décembre mais précise d'emblée que la Province de Liège, Seraing et l'Université ont suffisamment d'atouts à mettre en avant pour motiver une candidature solide. L'implication de la Province s'inscrit dans la continuité de ses actions à savoir promouvoir le sport pour qui que ce soit.

La même Commissaire demande des précisions par rapport à la gestion des infrastructures : y a-t-il d'autres projets d'acquisition, pour d'autres sports ou d'autres endroits ?

Le Député répond qu'il parle d'une stratégie dans le long terme et du positionnement de la Province par rapport à d'autres niveaux de pouvoirs. La déclinaison de l'axe prioritaire fera l'objet de débats ultérieurs. Si des projets peuvent rentrer dans ce projet de gestion d'infrastructures, en fonction des bassins de vie et bassins sportifs, ils seront examinés. La Province peut

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

jouer son rôle de rassembleur et de coordinateur pour ajouter au niveau provincial à celui de la Région.

Des axes prioritaires tels que mentionnés permettront de s'adapter en fonction des demandes des Communes, des acteurs locaux sportifs, des fédérations et des besoins non satisfaits par les autres niveaux mais la formation reste la priorité des priorités.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'incite à présent M. André GERARD pour la cinquième Commission, affaires sociales. Il est absent, il est remplacé par M. DEL DUCA. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEL DUCA (à la tribune). - Chers Collègues, notre séance a débuté sur une présentation de Mme le Député qui nous a rappelé le caractère supplétif de l'intervention provinciale dans la majorité des domaines que nous avons repris sous le vocable d'aides sociales. Ces aides sont généralement du ressort de la Communauté française ou de la Région wallonne.

La mission que nous nous sommes fixée est donc la coordination et l'organisation d'actions nouvelles inexistantes encore ou que nous avons estimées comme étant insuffisamment soutenues.

Mme le Député nous rappelle également l'ouverture très prochaine d'un nouveau service : open ado. Ce sera la porte d'entrée unique de la Maison du social dans le cadre de la prévention.

Suite à la remarque d'un Commissaire, il est précisé que certaines activités seront donc bien abandonnées, d'autres conservées mais il en reste encore qui pourraient être prolongées en fonction des remarques qui pourraient être émises par notre Assemblée.

Votre cinquième Commission a pris acte de la partie du rapport la concernant.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'incite à présent Mme ALBERT pour le rapport de la 5^{ème} Commission concernant le logement.

Mme ALBERT. - Merci. Réunis ce mercredi 1^{er} décembre, les

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

membres de la 5^{ème} Commission ont examiné les axes prioritaires établis pour les départements « actions sociales » et « logement ».

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial- rapporteur, nous informe que les matières logement sont à abandonner, ce qui était d'ailleurs déjà annoncé par la Déclaration de politique régionale.

Il attire toutefois notre attention sur les conclusions soumises, c'est-à-dire que le retrait de cette mission n'entraîne aucune conséquence préjudiciable pour les acteurs locaux concernés et les bénéficiaires et il a pris en exemple les AIS.

Un Commissaire interroge le Député sur le projet d'habitat permanent actuellement en cours.

Le Député répond que les projets décidés restent en cours.

Il nous informe également que l'APW a constitué un groupe de travail « logement » qui finalise un inventaire sur tout ce que font les provinces en matière de logement.

Pas d'autres questions posées.

La 5^{ème} Commission a donc pris acte des documents présentés.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'invite Mme WATHELET-FLAMAND pour faire connaître les conclusions de la 6^{ème} Commission. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme WATHELET-FLAMAND (à la tribune). - Merci Mme La Présidente. La 6^{ème} Commission s'est penchée sur le chapitre Enseignement du projet « La Province de Liège pour quoi faire ? ».

Le Député-Président rappelle le but de la démarche. La Région wallonne a demandé cette étude à toutes les provinces.

Chaque Province est donc tenue d'envisager sa propre vision de la province de demain. Il ajoute que la Région reconnaît ainsi la spécificité de la Province.

La Commission rappelle que le département provincial a un savoir-faire qui lui est propre surtout dans certains domaines et qu'il travaille en collaboration avec d'autres départements, exemples : l'Université, le corps des pompiers et d'autres p.o.

Historiquement, l'enseignement est un secteur très fort dans

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

la Province de Liège et la Commission estime que cette compétence doit rester provinciale.

Le Chapitre Enseignement du projet n'a suscité aucune question mais plutôt des remarques que je viens de rappeler.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite à présent Mme MAUER pour la septième Commission.

Mme MAUER. - Merci Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs. Malgré des conditions climatiques, il faut bien le dire exécration, votre 7^{ème} Commission s'est réunie ce mercredi 1^{er} décembre pour examiner les missions prioritaires relevant de sa compétence, c'est-à-dire laïcité et culte et soutien externe, sanction administrative et marché conjoint.

La Province propose l'abandon de la tutelle sur l'établissement laïc et les cultes catholiques, orthodoxes et musulmans.

Un Conseiller demande ce que cela signifie en termes de montants et de ressources humaines.

Le Député répond qu'il est très difficile de chiffrer vu que les montants évoluent d'année en année.

Le Conseiller regrette que ces données n'apparaissent pas dans le texte même de proposition du Collège provincial.

Un Conseiller demande des précisions quant à la fabrique des églises et demande si la Province intervient financièrement sur ce poste. Il s'inquiète aussi de la disparition éventuelle d'une aide matérielle ou immatérielle de la Province aux Communes pour le développement de centres culturels religieux.

Le Député répond que pour ce qui est laïcité et cultes, il s'agit principalement d'une tutelle et qu'il s'agit plutôt de vérifier les comptes et budgets, le statut du personnel et que toutes les dispositions légales sont respectées. La Province a eu une tutelle plus large par le passé mais ce n'est plus le cas.

Le Député précise que la fabrique d'église de la Cathédrale de Liège ne peut plus prétendre à une intervention financière de la Province de Liège en cas d'insuffisance de revenus, étant déchu de ses droits, mais que la Province peut toujours

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

actuellement intervenir en tant de patrimoine classé mais pas en tant que patrimoine religieux.

Le même Conseiller s'interroge plus globalement s'il est vraiment judicieux que la Province abandonne la tutelle sur les Communes. La Province ayant une connaissance du terrain et une proximité avec les Communes et des mandataires communs en son sein, il y a possibilité d'identifier les problèmes très tôt. Il s'interroge s'il est judicieux d'éloigner cette tutelle.

Le Député répond que le non-cumul au niveau Région wallonne risque encore de renforcer cet éloignement, il précise que la tutelle est une compétence du bureau, il est alors précisé que le Bureau n'a pas abordé ce thème.

Les missions de soutien externe : sanction administrative et marchés conjoints n'ont pas fait l'objet de question.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'invite à présent M. NIVARD pour la huitième Commission, travaux.

M. NIVARD. - Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Greffière provinciale, Chers Collègues, la 8^{ème} commission s'est réunie ce mardi 30 novembre pour débattre des compétences exercées aujourd'hui par notre province au niveau du patrimoine classé, du soutien externe, des voiries et cours d'eau et pour envisager, sur base des propositions du collège provincial, les axes prioritaires et les missions qui pourraient être abandonnées.

Le député provincial a rappelé le contexte dans lequel ce travail préparatoire important a été réalisé tant par les services provinciaux que par la députation.

Au niveau du patrimoine classé, il apparaît clairement, aux yeux de notre huitième commission, que la seule compétence d'avis dévolue à la Province et complémentirement sa faible participation financière au subventionnement de travaux de restauration du patrimoine relève davantage des communes où les biens se trouvent, ainsi que de la Région wallonne. Cette compétence pourrait donc être abandonnée.

En matière de soutien aux communes, notre commission s'accorde à dire que les services rendus par le service technique provincial devraient être maintenus : il s'agit par exemple ici de l'assistance technique pour la réalisation de projets

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

d'infrastructures, de missions de coordination de sécurité et de la réalisation d'outils cartographiques. En effet, l'aide du service technique concerne l'ensemble des communes, mais plus particulièrement les petites et moyennes communes qui ont besoin du soutien du service technique provincial et apprécient fortement ses interventions ainsi que les outils mis à leur disposition.

L'aide de la Province en matière d'élaboration de marchés conjoints, comme pour la fourniture d'énergie ou l'achat de défibrillateurs, la rédaction de cahiers de charges paraissent également être des services qui doivent être maintenus.

Concernant les voiries, le député provincial rappelle que leur reprise par le SPW ou les communes a été décidée par le Gouvernement wallon le 24 février 2004, et que les arrêtés d'application doivent encore être pris par le Gouvernement wallon. Cette compétence n'est donc pas maintenue.

Il en va de même pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Cependant, face à la problématique de la gestion des cours d'eau et des inondations, il serait nécessaire d'avoir une gestion intégrée des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie. La Province pourrait transférer cette compétence ou alors avoir une implication dans la gestion de ces cours d'eau, mais celle-ci devrait s'accompagner de moyens budgétaires et humains.

Enfin, l'entretien du Ravel pourrait rentrer dans les missions de la Province dans le cadre d'un soutien aux communes, et ceci en partenariat avec la Région wallonne et les communes. Ce serait ainsi l'occasion d'entretenir, de mettre en valeur et de pérenniser cet outil mis à disposition des communes par la Région wallonne.

Au terme de cette présentation et d'un débat convivial et intéressant, aucun amendement n'a été proposé.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. NIVARD. J'invite Mme KRINGS pour le rapport de la 9^{ème} Commission. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme KRINGS. - Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Me voici donc ici pour vous faire le rapport de la 9^{ème} Commission du 29 novembre.

Monsieur le Député rappelle tout d'abord le cadre général de l'étude menée et les objectifs poursuivis.

D'abord redire que la Province de Liège avait pris en 2002 l'initiative de redéfinir ses compétences et d'évaluer les

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

partenariats en tant que pouvoir de proximité.

En 2010, afin d'élaborer un dossier cohérent pour la région wallonne chaque département a réalisé cet exercice d'autoévaluation au regard des résultats de l'enquête menée auprès des communes. Ce dossier élaboré avec la collaboration d'un bureau externe représente donc la perception de la Province de ses missions.

Le député précise que les axes prioritaires définis par la province de liège seront sans doute différents de ceux d'autres provinces puisque chacune d'entre elles a développé au cours du temps ses spécificités.

En matière de santé et d'environnement, la transversalité est déjà un savoir faire provincial. La tâche a donc été moins ardue pour réaliser cet exercice.

Monsieur Maassen expose brièvement les résultats. Les services ont répondu à la question : que faisons-nous en matière de santé par rapport à ce que nous devrions faire ?

De façon synthétique on peut affirmer qu'en province de Liège les compétences développées semblent totalement justifiées. Elles concernent principalement des actions de santé dites « sociales » et des missions d'information.

La prévention primaire, telle les cars de dépistage comme la prévention secondaire, telle les services de médecine sportive et la médecine du voyage sont des services plus qu'appréciés et unanimement reconnus et constituent les axes prioritaires.

Associés au service de santé environnementale, Spie² et SAMI, constituent une plus value pour le citoyen en matière de santé publique.

D'autre part et en toute objectivité cette étude montre aussi qu'il semble plus judicieux de ne pas conserver le service de consultation poli disciplinaire car il ne s'intègre pas aux axes développés actuellement.

Plusieurs questions ont suivi cet exposé et ont eu trait aux actions des cars de dépistage et principalement celui du cancer du sein.

La première : pourquoi y a-t-il deux catégories d'âges ? La réponse donnée par le Député fait référence à l'historique de

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

cette initiative provinciale.

En effet, au départ, orienté par le comité scientifique, la province proposait le dépistage aux femmes de 40 à 70 ans. Plus tard le fédéral a pris l'initiative de rembourser le dépistage pour les femmes de 50 et 69, la tranche d'âge étant plus restrictive, sans doute pour des raisons de coût.

Le comité s'est interrogé et a confirmé le bien fondé du dépistage des jeunes femmes de 40 à 49 et décidé de poursuivre aussi le dépistage pour cette tranche d'âge inférieure.

Pour la tranche d'âge supérieure, jusque 75, il serait absurde de refuser ce dépistage pour une personne qui le désire mais au delà cet âge, ce genre de service ne se justifie plus pour diverses raisons.

Une autre question est proposée sur l'aspect logistique de ces actions de dépistage. Comment sont choisis les sites ? Comment et qui est invité à ce dépistage ?

Le Député répond que ces actions se font en totale synergie avec les communes qui le désirent et leur service d'état civil mais aussi avec l'ordre des médecins.

En effet il ne s'agit pas d'aller parquer le car de dépistage devant un site qui propose déjà ce genre de service.

Quant à l'invitation aux citoyennes, y figurent toujours les sites dans lesquels le dépistage est proposé.

L'objectif est de conscientiser les femmes que cette action de prévention les concerne, qu'elles peuvent le faire à travers le car provincial ou tout autre dispositif.

Une dernière question par rapport au dépistage est celle-ci : le dépistage concerne-t-il uniquement la mammographie ou celle-ci est-elle suivie d'une échographie ?

Le dépistage se limite à la mammographie. Elle a pour but la détection d'indices et non l'analyse.

Deux autres questions concernent l'analyse du tableau synoptique et plus particulièrement la comparaison de l'évolution des dépenses entre 2007 et 2009 entre différents services.

Pour certains, l'évolution est positive et dans d'autre totalement négative avec une diminution de très importante de 38%.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Le Directeur répond qu'il s'agit en grande partie d'une évolution en terme de personnel, celui-ci étant passé d'un service à l'autre.

Une autre question consiste à demander si on ne pourrait pas envisager de calculer le poids budgétaire des différentes actions par rapport au coût réel afin de mieux rendre compte des choix politiques de la province ?

Le Député apporte un premier élément de réponse. Tout un temps, certains services comme le dépistage, étaient considérés comme déficitaires alors que si en effet le bilan financier ne peut être positif, il résulte d'un réel choix politique. Il s'agit bien du coût de ce service et non d'un déficit.

Quant à la proposition de calculer le poids budgétaire sur le coût réel, le député estime que c'est une idée intéressante et ce pourcentage témoignerait mieux du choix politique mais que ce chiffre n'est pas disponible sous cette forme actuellement.

Les axes liés à l'environnement ont été également exposés brièvement. Les différentes actions menées le sont en décentralisation avec autonomie totale. D'après les résultats de l'enquête, ces actions sont bien appréciées par les communes.

Pour le spie², le succès est acquis car il s'inscrit dans sa modification progressive des comportements citoyens mais aussi par une action technique sur le patrimoine provincial.

Quant à l'agenda 21, sa mise en place se fait en deux phases. La première presque finalisée à ce jour consiste en un diagnostic, la seconde phase en l'élaboration d'un plan d'actions sur base de ce diagnostic.

Le troisième axe concerne la mobilité durable. Si la mobilité est de compétence régionale la province développe en matière de mobilité durable des actions de coordination entre communes sur un territoire pertinent. Le projet des parkings en témoigne.

Le dernier axe consiste en un appui aux primes pour panneaux solaires.

Une première question concerne la budgétisation des projets de parking multimodaux. Il n'y avait rien de budgété en 2010 mais bien en 2011. Pourquoi ? L'analyse des besoins a été faite en 2010 et discutée lors des dernières commissions. En 2011, il s'agit

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

d'analyser les sites les plus pertinents et développer le projet de façon opérationnelle.

Une deuxième question en matière de fauchage tardif un commissaire précise que si la mesure est intéressante elle a peu d'impact vu la surface et les kilomètres concernés.

A cela, il est répondu que la mesure consiste surtout à s'intégrer dans une logique globale là où cela semble intéressant.

La troisième question, en matière de toitures végétales, demande s'il existe des projets concrets ? A cela il a été répondu qu'il y a un projet en cours rue d'Harchis et cette option sera envisagée dans les bâtiments dont la structure le permet.

A la question d'un commissaire de savoir si ce type de toiture ne présente pas de risque complémentaire en matière d'incendie, il a été répondu que non puisqu'il s'agit de toitures recouvertes d'un tapis végétal essentiellement composé de lichens et non de toitures de type chaume .

Le dernier domaine vient maintenant : pour la PSE, le Député Paul-Emile Mottard précise que les actions se font tant en autonomie qu'en décentralisation. Ce service s'inscrit en parfaite cohérence avec les prescrits de la Communauté française.

Il existe une certaine concurrence avec d'autres PSE, même en ce qui concerne le réseau officiel communal puisque certaines Communes ont développé leurs propres services mais il ressort de l'enquête menée auprès des communes que le taux de satisfaction rencontré pour ce service est très élevé car il s'inscrit dans le cadre plus large de l'éducation à la santé en général.

Un Commissaire demande pourquoi dans le dossier, la conclusion PSE est renvoyée à la formation ?

Le Député de répondre que la PSE s'inscrit totalement dans la formation et la prévention à la santé. Dans la part de marché détenue par la PSE (écoles fondamentales non libres et secondaire provincial) la PSE travaille en étroite collaboration avec les établissements scolaires et a pour objet d'établir de plus de synergies possibles entre autre avec PMS.

Voici l'essentiel de ce qui a été échangé lors de cette neuvième Commission.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite maintenant Mme Betty ROY pour la dixième Commission. Vous

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

avez la parole Mme la Conseillère.

Mme ROY. – Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Greffière provinciale. Chers Collègues.

Votre 10^{ème} commission s'est réunie ce 1^{er} décembre 2010 afin d'examiner les missions prioritaires relevant de sa compétence.

Le Député rapporteur nous rappelle les enjeux et commence par une citation : « A Liège on a tout sauf la mer ». Et à ce jour, nous avons même eu la neige.

Il nous rappelle également que le plan stratégique 2008-2010 prévoit l'intensification des courts séjours en Province de Liège.

La référence de cette dynamique est donnée par la Région wallonne et d'autres observateurs qui constatent que le tourisme dans notre Province représente 30% du tourisme wallon : ceci équivaut à 19.000 emplois directs et 4.000.000 de nuitées.

Beaucoup d'initiatives sont prises dans des actions promotionnelles et commerciales. 0

Par exemple :

- la Fédération du Tourisme travaille depuis 2 ans avec une société privée Del Tour Voyages qui propose des formules all inclusive.
Cette collaboration est identifiée sous l'appellation « Wall incoming ». Wall pour Wallonie et incoming pour les touristes que l'agence fait venir sur notre territoire. Cette collaboration donne d'excellents résultats qui sont très prometteurs.
- Une autre initiative promotionnelle de la Fédération du Tourisme est la publication d'une brochure présentant tous les produits structurés.
- La Fédétation travaille aussi en collaboration avec des ASBL para provinciales telles que : Blegny-Mine, le Vallon de la Lambrée, le Château de Jehay, Botragne, Wégimont, le Musée de la Vie Wallonne, le Château de Harzée.

Une étude est actuellement en cours concernant ces structures touristiques. Nous saurons au printemps comment mettre davantage en évidence les nombreux atouts de chacune de ces structures : Blegny correspondrait à la mine, la Lambrée serait le Moyen-Âge, Wégimont serait le tourisme social et Harzée, le tourisme d'affaires.

La Province a capitalisé des réserves financières dans le but

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

de développer des actions importantes dans ces ASBL para provinciales.

Un autre attrait touristique est le tourisme fluvial avec ses diverses possibilités de séjours : tourisme de plaisance - croisières - installation d'une base récréative liée au fleuve.

Le tourisme culturel est aussi un point fort et l'année 2011 doit nous apporter de nouvelles collaborations en synergie avec Liège-Congrès et FTPL pour le tourisme d'affaires.

Notre Député recommande de situer le tourisme dans un axe prioritaire de l'action provincial. Il pourrait prendre place dans l'organisation de « Liège 2017 ».

Un Commissaire demande des précisions concernant la référence à la page 3030 où il est dit qu'il est impossible de quantifier la part de marché indirect de l'action de la FTPL. Egalement, il y a une autre référence à la page 310 où il est dit que le secteur représente 30% du poids économique du tourisme wallon. Notre collègue demande qui a quantifié les 30% ?

Le Député rapporteur répond que ces données proviennent de la Région wallonne et de différentes autres sources. On peut aussi déduire ce pourcentage en comparaison avec le nombre de nuitées enregistrées. Toutefois, nous ne pouvons pas quantifier l'apport seul de la FTPL sur les 4.000.000 de nuitées enregistrées en Province de Liège.

On peut toutefois affirmer que nous sommes le seul organisme à faire de la publicité sur l'ensemble de la Province.

Le même Commissaire dit qu'il n'a trouvé aucune référence au tourisme à vélo.

La Directrice répond que ce tourisme est compris dans le tourisme nature par exemple dans les Ravels, on circule à pied, à cheval et à vélo.

La Province réalise une étude pour organiser efficacement les ballades sur tout le territoire. L'objectif est de pouvoir flécher les parcours afin que les touristes puissent s'y déplacer sans problème. Le choix du fléchage n'a pas encore été déterminé. Ce sera soit un balisage des chemins ou des informations par GPS.

Une autre question d'un Commissaire : le chemin de fer joue-t-il un rôle dans le tourisme à Liège ? Y a-t-il des actions

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

promotionnelles pour Liège à la SNCB ou via les TGV en vue d'attirer les touristes chez nous ? Existe-t-il des projets de train touristique genre train à vapeur comme à Mariembourg ?

Le Député répond que beaucoup de touristes arrivent en car ou en voiture toutefois les tours opérateurs sont sensibilisés à la formule train.

Il n'y a actuellement pas de projet de train touristique, aucune demande, aucune initiative particulière.

Ainsi se sont clôturés les travaux de votre 10^{ème} Commission.

Mme LA PRESIDENTE. - J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent prendre la parole ? Mme BLAISE, M. CULOT, Mme LEJEUNE, M. GEORGES, Mme BONGARTZ, M. DRION. J'appelle Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme BLAISE.

Mme BLAISE, Chef de groupe (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. J'aimerais commencer par saluer, comme tous les collègues qui m'ont précédée et qui me suivront, je suppose, le travail formidable réalisé par l'administration sous la houlette du Comité scientifique, avec des tableaux synthétiques et clairs, compilés dans cette brique « La Province de Liège pourquoi faire ? », qui est le point de départ de nos débats de ce jour qui devraient nous amener à définir ensemble des axes prioritaires autour desquels s'articulera à l'avenir l'action provinciale.

Je ne vais pas refaire ici tout l'historique, qui figure d'ailleurs dans l'introduction générale, mais juste rappeler que le cadre est bien la déclaration de politique générale régionale et communautaire qui consacre un chapitre à la réforme des provinces prévue en 2 étapes, la première étant le réaménagement des compétences qui nous occupe aujourd'hui, réaménagement guidé par des principes de subsidiarité, d'efficacité et de cohérence.

Ce recentrage des compétences provinciales sur un nombre restreint de prérogatives entrera en vigueur en 2012 et parallèlement à cette étape, le Gouvernement wallon étudiera la mise en œuvre de la deuxième étape qui suppose une révision de la constitution, visant à transformer plus radicalement l'institution provinciale en communauté de territoires.

C'est donc un choix, une sélection qu'il va falloir opérer dans un premier temps. Et comme souvent dans ces cas-là, la

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

démarche est sensible.

Sensible, car une confusion semble rapidement s'est immiscée dans le débat, laissant craindre que les compétences abandonnées par la Province le seraient définitivement, alors qu'il n'en est rien, c'est plutôt de transfert vers d'autres instances qu'il faut parler.

La DPR assure bien que la réforme se fera sans impact négatif sur le personnel et sans diminuer les services offerts ou les missions globales des institutions publiques.

Aussi faut-il d'emblée bannir l'idée que cette sélection se fera sur une quelconque base qualitative, alors que les critères fixés visent clairement, je le répète, une efficacité accrue et une simplification des démarches administratives.

En guise d'un nombre limité d'axes prioritaires à définir, le Collège nous propose dans la sa synthèse de retenir 5 axes. Va pour 5, et comme le hasard fait bien les choses, le nombre de Députés provinciaux devrait justement être de 5 après réforme. Cela tombe bien !

Mais lorsque l'on y regarde de plus près, on constate que sur les 22 compétences répertoriées actuellement à la Province, 21 s'y trouvent recasées, seul le logement étant abandonné..

En ce début décembre, on pourrait croire à une lettre à Saint-Nicolas reprenant l'intégralité d'un catalogue, rédigée en toute naïveté par une candide tête blonde..

Cela ne nous paraît pas très réaliste. Certes, faire des choix n'est pas toujours aisé et peut s'avérer douloureux, mais ne pas les faire soi-même, peut l'être encore plus car cela nous amène à subir ceux que d'autres feront à notre place et c'est ce qui risque de se passer si la Province de Liège ne saisit pas l'occasion qui lui est donnée.

Ainsi le groupe ECOLO propose que la Province conformément à la DPR, se concentre sur les domaines dans lesquels sa valeur ajoutée est la plus grande.

Selon l'enquête et les taux de satisfaction exprimés, qu'il ne faut pas prendre nous semble-t-il dans leur dimension qualitative mais justement plutôt dans une dimension de reconnaissance et d'identification, nous retiendrons que les trois premiers axes liés aux services personnalisables recueillent les

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

meilleurs taux de satisfaction.

Et toujours à la lecture de la DPR qui préconise l'orientation de l'action provinciale vers le soutien aux communes, l'axe V paraît incontournable.

De ces 4 axes, nous proposons de garder les axes 1, développement scolaire et professionnel et 5, supracommunalité et soutien aux Communes, comme axes prioritaires et de placer les axes 2 et 3 en axes de continuité. Comme définit dans les documents, la continuité devrait assurer que la qualité des services rendus actuellement se perpétue bien dans leur nouveau cadre.

Comme je l'ai déjà évoqué, il ne s'agit nullement d'un hit-parade de performances et certainement pas d'un dénigrement du travail accompli jusqu'ici dans les domaines non retenus, mais d'un choix découlant de considérations rationnelles quant à la pertinence du niveau de pouvoir le plus habilité à exercer ces compétences, qui seront maintenues dans l'absolu. Ainsi par exemple, puisque la DPR prévoit clairement le transfert de l'animation économique, il va sans dire que l'avenir de la SPI+ n'est en rien menacé et qu'elle pourra continuer à développer ses projets pour le bien de ses 84 communes associées et de leurs citoyens, sous l'égide de la Région wallonne.

Nos institutions, complexes il est vrai, sont en pleine mutation et il est normal que notre province participe pleinement et positivement à ces changements visant l'optimalisation des services rendus.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. CULOT. Vous aviez la parole M. le Conseiller provincial.

M. CULOT (à la tribune).- Vous n'étiez pas là d'ailleurs Monsieur DRION !

M. DRION (de son banc).- Je me suis excusé en dernière minute !

M. CULOT (à la tribune).- C'est bien dommage... Revenons-en aux choses sérieuses.

Madame la Présidente, Messieurs les Professeurs, Chers Collègues, vous avez devant vous, je dirais un homme heureux mais

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

c'est sans doute la part de féminité qu'il y a dans chacun d'entre-nous encore un peu insatisfaite. Mais je vais m'en expliquer.

Je suis heureux parce que cela fait, je pense 4 années, depuis les élections communales et provinciales d'octobre 2006 que régulièrement à cette tribune, des représentants du groupe MR et moi notamment, plaidons pour que la réflexion qui vient d'être menée se mène, plaidons pour que nous nous interrogeons sur les compétences de cette Institutions, sur celles qu'il faut abandonner mais surtout, à mon sens, sur celles dont il faut se saisir.

Alors, j'ai entendu ma collègue à l'instant parler beaucoup de la déclaration de politique régionale, c'est fort bien, mais moi je suis élu non pas au Parlement Wallon mais comme vous je pense, je suis élu au Conseil provincial de Liège.

Alors, je respecte bien évidemment les Institutions et j'entends évidemment bien me conformer au cadre que la Région Wallonne voudra peut être un jour nous donner mais qu'à cela ne tienne, je crois que la réflexion, elle nous appartient d'abord à nous.

Ces dernières années, lorsque nous avons axé le travail de la Province de Liège sur telle compétence plutôt que sur telle autre, nous n'avons pas, je pense, demandé l'autorisation ou l'aval systématique de la Région Wallonne.

Je pense également par rapport à ce que j'ai entendu que d'autres pourraient faire des choix à notre place, que chez certains, les choix paraissent surtout être les choix d'abandon de compétences et fort peu souvent, le choix de s'interroger sur ce que nous pourrions, nous, faire demain.

Parce que, si la logique est de dire qu'il faut tout abandonner parce qu'on ne sert à rien, on peut s'arrêter là tout de suite.

Je pense par contre que la logique est de faire coller un abandon certes de compétences pour lequel j'ai toujours plaidé avec une logique d'appropriation de compétences qui me paraissent être essentielles non pas pour l'Institution en tant que telle mais pour la Province de Liège et ses habitants.

Et c'est la raison pour laquelle vraiment, je suis heureux. Heureux d'entendre parler de Communauté urbaine ou de

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Communauté de territoires. Je suis heureux d'avoir vu le film sur Bordeaux qui commence par une image sur le tram, ce tram dont je vous ai parlé au cours de nombreuses interventions, ce tram dont certains dans ce Conseil m'ont souvent dit que je n'avais pas à en parler, je constate aujourd'hui que les esprits évoluent un tout petit peu et que même ceux qui préfèrent parler à Namur plutôt que d'agir à Liège commencent à se dire que parler à Liège du tram de Liège c'est peut être mieux, ça avance plus vite que d'en parler à Namur parce que manifestement voilà, ça n'avance pas très très vite en ce qui concerne le tram qui pour nous a une importance tout à fait considérable.

Et donc, comme Bordeaux le fait fort bien, comme Nice, comme Strasbourg, comme Lille, comme Nancy, que sais-je encore, ce tram, il a évidemment une importance cruciale pour nous. Il a une importance cruciale dans l'aménagement du territoire, et j'entends que dans les axes prioritaires du Collège, il y a évidemment cet aménagement du territoire et je pense vraiment, ça c'est une donnée fondamentale, c'est un axe fondamental des politiques que l'on pourrait mettre en œuvre demain.

J'ai également entendu que l'on abordait les compétences telles que les grands événements, le centre sportif de haut niveau, les services de sécurité, j'ajouterais l'encadrement de l'ensemble des Intercommunales parce que c'est ici d'abord et avant tout que cet encadrement doit se faire.

Donc, de manière générale je vous le disais, je suis heureux que nous allions dans cette voie là.

Je vous disais aussi que j'étais peut être un peu insatisfait et bien, ce ne serait pas moi si je ne l'étais pas un tout petit peu, donc il faut quand même bien que je vous dise le point sur lequel je voudrais que nous allions peut être un peu plus loin.

Messieurs les Professeurs, vous avez terminé votre brillante étude et le brillant document que vous nous avez remis par en fait, l'endroit où tout commence, c'est le Conseil provincial.

Je pense que tout commence ici dans la mesure où nous sommes tous élus au départ d'élections directes qui composent ce Conseil et c'est au départ de ce Conseil que l'on détermine les politiques que l'on veut suivre et donc, vous avez rencontré l'ensemble des Directeurs, les Députés, aujourd'hui vous nous rencontrez et c'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous.

Je m'adresse à vous et au Collège pour dire que dans les axes prioritaires qui ont été mis sur la table, j'aimerais en voir

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

ajouter au minimum un et celui que j'aimerais voir ajouter c'est la Province, lieu de démocratie, lieu du débat politique, c'est la Province représentée par son Conseil, lieu d'actions, lieu de débats, lieu de décisions.

Le Conseil provincial est à la base de toutes les politiques menées par la Province de Liège et rappeler que tout commence ici et que tout ne fait pas que finir ici c'est tout à fait fondamental parce que sinon, on se cantonne à une Chambre d'entérinement et ma foi, nos beaux débats n'intéresseront, en définitive jamais que nous.

Moi, j'ai l'ambition et j'ai envie que nos débats intéressent davantage que les membres du Conseil, que les personnes qui composent cette Assemblée.

Donc, je crois et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'il faut essayer parfois de renverser un peu la donne et de dire que le lieu d'impulsion politique de la Province de Liège c'est au Conseil qu'il démarre, c'est le Conseil qui initie l'impulsion politique, ce n'est pas nécessairement le Conseil qui doit tout entériner une fois que l'impulsion a été donnée.

Donc, moi je voudrais que l'on rajoute que, une communauté de territoires, une communauté urbaine, c'est aussi un lieu de débats politiques et d'ailleurs les Communautés urbaines et de territoires Françaises, elles sont composées d'élus directs et donc, ou d'élus représentant et provenant des Communes mais il y a des débats essentiels là-bas et donc, les conférences de Bourgmestres, Liège Métropole etc, tout ça est fort bien mais il va falloir veiller à ce ces organes qui pour le moment ont été mis sur pied, je dirais faute de mieux, et bien puissent évoluer et puissent se transformer petit à petit en lieux de décisions composés d'élus directs ou de représentants des Communes moi je suis ouvert aux deux solutions mais qu'en tous cas, on se ménage la possibilité d'un contrôle et d'un débat démocratique sur l'organisation politique de la Province de Liège de demain et ça, je pense que c'est un axe prioritaire fort de rappeler que nous sommes là et que nous ne servons pas qu'à faire des débats à huis clos quand bien même ils sont publics, il n'y a pas toujours grand monde pour venir nous écouter c'est toujours bon à rappeler.

Donc, voilà c'est le message que je voulais vous donner, quand je dis notamment que la SPI+ deviendra un lieu d'intelligence territorial, j'applaudis des deux mains, je suis entièrement d'accord mais la SPI+ comme les autres Intercommunales sont des organes qui dérivent de la Province et la Province n'est

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

pas un organe qui dérive de ces différentes Intercommunales.

Rappelons-nous ça, gardons ça à l'esprit et travaillons, travaillons bien, travaillons avec de nouvelles compétences, travaillons aussi avec les compétences que nous avons et qui fonctionnent bien et je suis sûr que la Province de Liège, notre Institution sera le lieu central du développement de la démocratie de la métropole liégeoise de demain.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. CULOT. J'invite Monsieur Gérard GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GEORGES. - Merci Mme la Présidente. Une petite information de service d'abord qui n'a rien à voir avec la Province et nos travaux. J'ouvre la parenthèse : c'est la Russie qui organisera la coupe du monde en 2018, je ferme la parenthèse.

Madame la Présidente, Chers Collègues. Qu'il me soit permis, au nom du groupe socialiste de notre Conseil, de saluer l'excellente qualité du dossier intitulé : « La Province de Liège pour quoi faire ? », dossier qui est soumis depuis quelques jours à l'analyse de nos 10 commissions, dossier qui n'est pas un simple catalogue comme le déclarait il y a quelques instants notre collègue.

Incontestablement, nous sommes particulièrement fiers de pouvoir parcourir dans leur moindre détail, les multiples missions remplies par tous les fonctionnaires et par tous les enseignants de notre Province de Liège.

A la Province, on n'engage pas pour occuper un emploi, on s'engage pour exercer un véritable travail.

En Province de Liège, ce travail est toujours accompli avec ce souci d'améliorer le quotidien du million d'habitants de notre province.

Quelques soit le travail exercé, les autorités provinciales ont toujours considéré que chaque individu devait travailler dans un cadre de vie adapté, dans un travail qui lui sied idéalement, dans une ambiance positive qui ne peut qu'augmenter l'efficacité de tout un chacun.

Nous pouvons confirmer ce constat positif tous les jours. Pas plus tard que ce matin, nous étions à la Maison de la Formation ou

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

à quelques uns nous avons pu faire ce constat positif.

La Province de Liège, pour quoi faire ?

Imaginons un instant que l'Institution provinciale est totalement gommée de la carte, qui, aussi bien que nous, pourrait faire ce que nous faisons ?

Certains partis envisagent cette situation car ils adorent le changement pour le changement mais ils ne savent répondre à la question de savoir qui fera quoi demain sans la Province.

Pour le groupe socialiste, c'est clair. Nous nous battons à tous les niveaux pour rappeler notre rôle et l'efficacité de notre travail dans de multiples domaines.

Mais le groupe socialiste n'est pas sourd. Il a compris que des efforts de réflexion doivent aboutir à une série de priorités communes à conserver pour nos 5 Provinces francophones.

Il a également compris qu'au sein de chacune de nos Provinces, nous devons faire preuve de bonne gouvernance en repérant les missions secondaires que l'on pourrait confier :

- soit à la Wallonie, oublions le vocable Région wallonne ;
- soit à la Communauté française ;
- soit à nos Communes.

Le groupe socialiste est également conscient du fait que tout évolue et notre province doit s'adapter à ces évolutions.

Comme je l'ai déjà annoncé souvent du haut de cette tribune, nous retiendrons que les axes prioritaires du groupe PS s'articulent en différents axes :

Un, l'enseignement, la formation et la promotion de la santé mentale et physique doivent continuer à nous être confiés.

Comme on l'a souligné en 6^{ème} Commission, pourquoi nous Province, nous obstinons-nous à préserver ces matières qui relèvent plus de la Communauté, sans vexer personne, j'observe depuis des années que l'enseignement subventionné est particulièrement bien organisé alors que de plus en plus souvent, l'Enseignement de la Communauté s'épuise de par une structure organisationnelle qui mérite d'être analysée, revue et corrigée.

Je n'ai pas dit que les Enseignants de la Communauté française sont moins bons que les autres mais j'affirme que la Communauté

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

doit revoir l'organisation lourde qui lui est propre.

Faire de l'Enseignement de la Communauté française un véritable pouvoir organisateur, leur permettrait, je n'en doute pas un seul instant, de redevenir performant. Cette décision ne nous appartient pas bien sûr mais elle vaut la peine d'être évoquée ici.

Quand cette modification sortira ses effets, et seulement à ce moment là, nous pourrons franchement être acteurs de changement en créant une coupole des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel tout en respectant les prérogatives de chacun et particulièrement le respect des prérogatives de l'Enseignement provincial liégeois.

Quant à la formation, continuons à en faire un outil performant et moderne qui, à la demande de la Wallonie pourrait travailler en partenariat régulier et pluridisciplinaire.

Notre département formation pourrait aussi remplir le rôle d'ensembliser des différentes structures s'occupant de formation.

Un autre axe, c'est le Sport et la Culture doivent sans conteste faire également partie de nos axes prioritaires.

Quand on dit sport, je pense d'abord à l'éveil aux activités physiques qui doit intervenir dès le plus jeune âge. Il doit être un passeport santé accessible à toutes et à tous, tant dans le domaine scolaire que dans le domaine extrascolaire.

Nous ne négligerons pas également les initiatives qui permettront de développer les talents sportifs par la création de grands événements sportifs en Province de Liège et en mettant tout en œuvre pour défendre le dossier du Centre des sportifs de Haut niveau francophone en province de Liège.

A ce propos, je retiens ce qui a été annoncé par notre Député provincial Christophe LACROIX en 4^{ème} Commission, et j'encourage notre Collège provincial à persévérer en ce sens Liège, à mon humble avis présente un très bon dossier.

Quant à la culture, elle doit d'abord être vue par une série d'actions qui visent avant tout à l'épanouissement de l'individu.

Oui, je sais qu'aujourd'hui, on n'hésite pas à aborder la culture comme un facteur de développement économique d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Province mais ne négligeons pas l'influence bénéfique de la culture prise dans le sens de l'épanouissement social de chaque individu.

Autre domaine, la santé et les actions sociales, elles seront développées dans le sens de différents objectifs à atteindre tel que le bien-être physique, mental et social de chaque individu et ce, dans un environnement d'une qualité irréprochable.

Une question qui fâche évidemment est celle de savoir si à l'instar de la Province du Luxembourg, nous devons nous battre pour maintenir nos institutions hospitalières alors que ce n'est pas, et de loin, notre premier métier.

Dans un premier temps, nous garderons cette activité mais dès que le législateur aura tranché, nous maintiendrons ou non notre établissement hospitalier psychiatrique.

Quatrième axe : le développement territorial durable pourra permettre à notre département économique de bien développer des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme par le biais d'actions fédératrices sur le territoire de notre Province.

La SPI+ qui est le bras opératif provincial économique de la Wallonie et pas simplement une intercommunale devrait obtenir toutes les garanties pour que Liège, capitale économique de la Wallonie, ne se contente pas de ce titre pour le fun.

Enfin Mme la Présidente, dernier axe prioritaire, cinquième axe prioritaire, il s'agit d'une part, les données qui relèvent de la supracommunalité en exerçant cette mission d'ensemblier qui est très régulièrement valorisé par notre Province et d'autre part, le soutien à nos Communes, on le dit souvent restera une de nos priorités des priorités.

En effet, à l'issue de chaque contact Collège provincial - Collèges communaux, une série de partenariats est listée et il serait, un jour, particulièrement intéressant de disposer de ces listings qui prouvent que le vocable : « Notre Province, Amie des Communes » n'est pas vain.

Voilà Mme la Présidente, le fruit des réflexions du groupe PS qui a mis en évidence 5 grands axes prioritaires à préserver pour notre Province de Liège.

Quant aux secteurs qui devraient être abandonné par notre Province de Liège, nous suggérons de ne se faire hara kiri trop

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

vite.

De toute manière, si nous devions abandonner certaines matières, nous souhaitons que ces matières soient analysées, en toute confiance et en pleine harmonie par toutes les provinces francophones.

De toute manière, si ces changements devaient nous obliger à nous séparer de certains agents provinciaux, nous demanderons que le statut ou la convention des agents concernés fasse l'objet d'une protection sociale.

De toute manière, le groupe socialiste continuera avec le groupe MR à trouver les meilleures solutions pour notre province tout en appliquant fidèlement une règle d'or qui pourrait se résumer en ces quelques mots : « Celui qui renonce à être le meilleur, cesse d'être bon ».

Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. Gérard GEORGES. J'invite M. DRION. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION (à la tribune). - Mme la Présidente, mes chers Collègues.

Débat essentiel parce qu'au-delà d'un peu de pommade, au-delà d'un peu d'inventaire, au delà d'un peu de plaidoirie du jeune Barreau, il est essentiel d'entrer dans le débat et je voudrais à cet égard, au nom de mon groupe, vraiment remercier et du fond du cœur, celles et ceux qui ont travaillé au quotidien, certainement dans un temps record pour nous présenter ce dossier et je remercie Mme la Greffière et ses collaborateurs et les experts.

Et n'ayons pas peur d'entrer dans le cœur du sujet. Nous ne sommes pas ici en train de nous faire plaisir en disant, demain matin la Province de Liège est la meilleure, demain matin la Province de Liège doit garder 92 % de ses compétences et vendre les 8 autres % contre autre chose.

L'intervention que je vais faire au nom du groupe CDH-CSP s'articule sur deux axes : Un, analysons rapidement le chapitre dit observations générales et puis deux, c'est l'objet de cet après midi, pardon de ce début de soirée même s'il fait froid en Russie et qu'Anderlecht a perdu hier, nous pensons bien qu'à Liège nous allons gagné, et donc le deuxième point qui est essentiel cet après-midi ce sont évidemment les amendements, si nous nous

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

autorisons Madame et Messieurs les Députés, des amendements au dernier volet de l'excellent travail qui nous est présenté.

Alors, premier chapitre de mon intervention, quelques observations. J'ai déjà remercié celles et ceux qui ont travaillé.

Première observation générale, le cadre légal que vous reprenez d'ailleurs dans vos documents, nous sommes en présence d'une institution politique, gérée par des organes démocratiquement élus directement. Le Collège provincial au dernier chapitre du dossier qui nous est remis, le rappelle. Il nous paraît essentiel que dans les constatations générales de départ, ce principe soit rappelé.

En réalité, nous trouvons là une nouvelle confirmation de cette situation dans le projet de décret qui pourrait revoir le nombre de conseillers provinciaux et de députés provinciaux mais le maintien d'une assemblée élue directement renforce manifestement les liens entre les citoyens et la politique et il peut être rempart contre un certain centralisme.

Deuxième réflexion, et passons rapidement en revue un certain nombre de nos compétences.

L'économie, est-ce que les premiers travaux de la coordination provinciale ne confirment pas la nécessité de réorienter notre action dans le secteur. Nous pensons qu'il y a là, je vais dire matière à coordination, matière à précision dans votre document.

L'enseignement supérieur, nous n'allons pas ici refaire le débat sur l'enseignement supérieur, sa réforme, sa réorganisation. Oserions-nous dire dans de premières constatations que si un réseau d'enseignement s'est organisé en une seule Haute Ecole sur notre province, notre Province qui a réuni ces trois hautes Ecoles en une seule pourrait peut-être approcher la Ville de Liège qui a elle-même une Haute Ecole et voir comment peut-être ensemble avoir cette même Haute Ecole publique en Province de Liège.

Le logement, nous n'allons pas nous étendre. Je pense que nous sommes tous assez d'accord pour dire que la compétence pourrait nous échapper mais nous attirons l'attention sur le fait que si un autre pouvoir, Région wallonne par exemple, reprendrait cette compétence, il ne faut pas oublier les AIS, leur organisation, leur financement, leur développement.

L'agriculture, nous pourrions avoir un long débat M. le Député rapporteur sur évidemment le CPL productions animales. Nous

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

avons les outils les plus performants, oserais-je dire, de Belgique, en tout cas de Wallonie. Vous avez la faiblesse de penser que la Région wallonne pourrait les reprendre. Et si demain, nous avons subventionnement et / ou financement de ces outils ? Nous pourrions rester les meilleurs, les excellents. Nous ne les avons pas ces subventionnements ou ces financements et bien transfert mais en ayant les garanties de maintenir la pertinence, la qualité du développement des outils.

La santé et les affaires sociales, je reste dans quelques observations générales, et bien nous sommes déçus. C'est probablement un des seuls chapitre ou nous restons en présence d'un catalogue de missions, certainement intéressantes pour nos citoyens mais nous sommes dans une démarche de qualité et de performance et donc dans ces deux compétences, quelle est la pertinence de notre mission ? Quelle est la plus-value de notre mission ? Quelle est la cohérence de ces missions face aux compétences de la Communauté française ?

Ce qui m'amène au nom de mon Groupe, c'est la transition entre les constatations générales et des propositions d'amendements. Nous sommes dans un débat délicat. La Région wallonne nous demande de nous positionner sur des axes prioritaires mais la relation Région wallonne - Province est une chose, la relation Province - Communauté française - Fédéral en est une autre. Alors, on n'est pas plus malin qu'eux. On ne va pas se mettre à la place des Ministres communautaires ou fédéraux. On ne va pas se mettre à la place des Médiateurs, des Conciliateurs... j'ai vu récemment dans la Meuse de Débouchonneur... je dis ça pour détendre l'ambiance, nous sommes dans un débat essentiel.

Cela étant dit, nous n'allons pas amener de force ici le fédéral ou la Communauté française mais c'est quand même une approche non négligeable que sont la Santé et les Affaires sociales. Des missions évidemment essentielles pour nos citoyens mais comment articuler cela demain et donc si nous pouvions suggérer, comme le Collège provincial le fait dans ses conclusions, si nous pouvions suggérer à la Communauté française de s'ouvrir à notre réflexion, nous serions peut-être plus à l'aise sur ces compétences.

Cela pour m'amener au nom de mon groupe à faire très simplement, parce que je n'ai pas vraiment entendu cette fin d'après-midi des propositions d'amendements mais je vous en fais trois.

La première concerne les fiches économies et relations extérieures. Je lis bien dans la fiche économie qu'au niveau de la

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

SPI+, on « abandonnerait » relations internationales, dont nous pouvons, pour ceux et celles qui siègent à la SPI+ bien comprendre de quoi il s'agit mais il faut peut-être bien s'organiser pour qu'au niveau de la Province, relations extérieures égale deux choses, un : toutes les chartes d'amitié, de collaboration, de relations, d'ambassadeurs de notre Province... se limitent peut-être aux pays de l'Union européenne.

Soyons raisonnables et raisonnés, des chartes au fin fond du monde, c'est bien sympathique, mais nous pensons que si nous voulons être à l'égard de nos pouvoirs supérieurs, un peu raisonnable, ces relations seraient dans le cadre de l'Union européenne maintenant évidemment vous le verrez dans le texte écrit. Maintenant vous verrez évidemment notre collaboration avec la Région wallonne et l'AWEX, pour tout ce qui touche évidemment des missions extérieures de plus grande amplitude.

Deuxième proposition d'amendement, c'est à la fiche formation.

Osons-nous être un peu ambitieux et conquérant à l'égard de la Région wallonne ? Nous étions effectivement ce midi dans un temps amical et convivial dans cette belle maison de la Formation à Seraing, étriés par le fait qu'il y a combien de demandes de formations de base, de formations continuées pour combien de métier mais n'est-ce pas le bon niveau de compétence, tenant compte des attentes des entreprises, des milieux économiques et sociaux pour dire, en Province de Liège en tout cas, tout ce qui est la formation professionnelle (les métiers de base, les métiers continués, les formations continuées) c'est une compétence provinciale. Nous pouvons apprécier de tout près les attentes des entreprises, les attentes des PME, les attentes des classes moyennes, les attentes des pompiers, ambulanciers... Nous rompons en tout cas au nom de mon groupe cette lance, ayons le courage non pas de dire : on se réduit un peu ! Non, ayons le courage de dire, qu'en Province de Liège, tout ce qui est attendu par tous les secteurs d'activités, nous sommes en capacité de coordonner la formation.

Troisième proposition d'amendement, à la fiche supracommunalité, soutien aux communes. Je pense que le reportage de Bordeaux peut être un exemple, mais regardons ce qui se fait en Flandre, même s'ils sont encore en nouvelle réflexion sur l'avenir des Provinces, qu'est-ce qu'il se fait dans les départements français... Et bien, ils ont une approche de planification de l'aménagement du territoire en ce compris la mobilité. Serions-nous iconoclastes, en disant, et bien les Provinces, en tout cas

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

la Province de Liège, est l'opérateur de cette planification de l'aménagement du territoire et je vais un peu loin dans notre propos, dans cet aménagement, c'est aussi les transports en commun.

Voici trois propositions d'amendement au nom de mon groupe. Je suis certain que le débat va se poursuivre mais restons modestes, efficaces mais surtout ambitieux parce que demain nous ne devons pas être un outil détricoté, géré par une espèce de surpacommunauté peu représentative, il nous faut un outil démocratique, élu au premier degré et représentatif et proche du citoyen et pas trop éloigné des réalités du terrain. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION. J'invite Mme BONGARTZ. Vous avez la parole Mme BONGARTZ.

Mme BONGARTZ (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues.

Je voudrais avant d'intervenir exprimer toute ma reconnaissance pour le soutien que la Province de Liège a accordé au cours des années dans les domaines comme la culture, le logement social, le tourisme, l'agriculture,... pour n'en mentionner que quelques uns, en Communauté germanophone.

Cependant, il n'a pas dû échapper à cette assemblée, que malgré l'accord de coopération entre la Communauté germanophone et la Province de Liège, les relations entre nous sont en quelque sorte tendues, car sujet d'attentes de réorganisation fondamentale depuis quelques années.

Dans ce contexte, et cela en conformité avec la position des trois autres partis traditionnels en Ostbelgien SP, PFF et CSP, ECOLO Ostbelgien est pour une reprise des compétences de la Province de Liège en Communauté germanophone.

Je pense que le temps est venu de formuler ces attentes de réorganisation. La Communauté germanophone est de plus en plus apte à gérer de manière auto-déterminante le destin de ses citoyens et pourrait - en respectant une période de panification transitoire, bien sûr suppléer la Province, qui en tant qu'instance intermédiaire entre le niveau fédéral, régional et communautaire d'une part, et les instances communales d'autre part, est considérée comme n'ayant plus vraiment sa raison d'être pour les matières en lien avec la Communauté germanophone.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Pour des raisons de langue, de culture et de proximité, la Communauté germanophone maîtrise mieux la réalité de sa population et de son territoire que la Province, qui même avec la meilleure volonté ne pourra jamais atteindre ce niveau de maîtrise.

Une réorganisation n'exclut cependant pas des possibilités de passerelles et de collaboration bien sûr.

En analysant les résultats du questionnaire adressé aux Communes de la Province de Liège, concernant les neuf communes de la Communauté germanophone, je constate que le taux de réponse de ces communes au questionnaire se trouve à 16,6% soit la moitié du taux des communes de l'ensemble de la Province de Liège où le taux de réponse se situe à 31%. Cet exemple reflète le manque de connivence entre la Province et les acteurs en Communauté germanophone.

Votre présence bien sympathique et engagée lundi dernier au sein des Collèges communaux des cinq communes de l'Eifel (Burg-Reuland, Sankt-Vith, Amel, Büllingen et Bütgenbach) n'aurait probablement rien changé...

L'originalité d'ECOLO est la suivante : ECOLO veut une réorganisation autour de la Communauté de Communes, des instances supracommunales à l'échelle de bassins de vie. Selon les écologistes de la Communauté germanophone, celle-ci représente une ou même deux (nord et sud- de ces bassins de vie et elle est prête réellement de modèle pour la réorganisation des Provinces en Région wallonne.

La Communauté germanophone est sur son territoire la meilleure instance intermédiaire que l'on puisse imaginer entre le niveau fédéral ou régional d'une part et les communes d'autre part.

Une telle réorganisation des Provinces correspond parfaitement à la DPR sur laquelle, au gouvernement wallon, le CDH, le PS et les écologistes se sont mis d'accord en début de législature.

Cette réorganisation stipule de faire évoluer l'institution provinciale en communautés de territoires pour mieux générer des intérêts supracommunaux et déconcentrer les missions régionales.

La reprise des missions de la Province par la Communauté germanophone sur son territoire...

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

(Sonnerie)

Mme LA PRESIDENTE. - C'est une erreur, vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BONGARTZ. - Je prends ma phrase. La reprise des missions de la Province par la Communauté germanophone sur son territoire, en les organisant autour de deux bassins de vie, par exemple, serait une parfaite démonstration de cette réorganisation.

J'espère avec mes amis écologistes francophones qu'on osera plus que des réformatives et un toilettage de surface. La crise institutionnelle fédérale démontre la nécessité de revoir les fondements d'une organisation qui a dû répondre aux besoins d'une époque. Le monde change, cette époque est révolue.

Pour passer le cap, le transfert des missions de la Province à la Communauté germanophone et l'adaptation de celles-ci en son sein, pourrait être un bon signal et un bon exemple.

Je vous appelle vivement à une collaboration constructive pour aller dans le sens voulu.

Je vous remercie pour votre attention. Ich danke für ihre Aufmerksamkeit !

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. J'invite Mme LEJEUNE. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme LEJEUNE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

J'aimerais rebaser un petit peu mon intervention sur ce qui a constitué le cadre de la réflexion évidemment sur les enjeux de la Province et de son avenir, c'est la Déclaration de politique régionale puisque, on le voit dans l'ensemble du travail qui est exemplaire et que je, il ne faut pas oublier, je félicite déjà toutes les personnes qui ont participé à ce travail, tout l'ensemble du comité, le Collège parce qu'il y a vraiment de grandes avancées évidemment dans ce document.

Donc, pour en revenir à cette DPR, c'est bien la DPR qui a été suivie dans le cadre de ce travail, donc, on voit que l'objectif de la DPR c'est de faire évoluer la Province vers une Communauté de territoires adaptée comme entité de gestion des

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

intérêts supra-communaux, de pilotage des politiques des Intercommunales, de soutien aux politiques communales et de déconcentration de missions régionales et communautaires plus stratégiques ici.

C'est sûr que je me réjouis évidemment de cet objectif et encore plus que nous fassions le nôtre au sein de la Province, donc le fait d'évoluer vers une Communauté de territoires et en tant ici que plus municipaliste on va dire, j'accueille évidemment fortement ce projet puisque je vis au quotidien le fait de mener des dossiers qui dépassent les limites vraiment territoriales et pourtant les mêmes que sur notre territoire.

Comme vous le savez, à Verviers nous avons, nous menons et nous allons bientôt construire un centre commercial et bien il est assez fou de voir qu'il n'y a pas une politique supra-communale pour soutenir ce type de projet et surtout évaluer que ce projet puisse être fait dans une certaine Commune et pas dans d'autres.

Nous nous sommes retrouvés à voir fleurir à d'autres endroits des centres commerciaux et il me semble que s'il y avait une politique globale à un niveau intéressant comme celui de la Province, on pourrait plus facilement dire c'est à tel endroit que doit se développer un certain pôle commercial d'un certain type, pas à un autre ou d'autres priorités comme on le voit à Lille notamment où Lille en Communauté urbaine a développé une série de grands projets sur son territoire mais n'en n'a pas oublié les Communes qui sont complémentaires à elle comme Villeneuve d'Ascq ou autre, pour leur développement local, le centre ville également.

Donc, dans la DPR on voit que notre avenir est en deux étapes dirons-nous, le premier ce réaménagement des compétences, la mise en place de certaines collaborations aussi avec les Instances pour réaménager ces compétences, fixer nos axes prioritaires, fixer les compétences à abandonner parce qu'on considère qu'elles sont mieux gérées par d'autres Instances, c'est tout à fait le principe de subsidiarité, c'est tout à fait le principe de cohérence réellement et deuxièmement, semble-t-il, c'est plutôt le volet institutionnel, la transformation elle-même de la Province en Communauté de territoires.

Là où je suis un peu plus déçue en tant que municipaliste et aussi en tant que Conseillère provinciale, c'est qu'on ne nous donne pas la possibilité de se donner les compétences complémentaires dans cet objectif de Communauté de territoires.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Il y a des ouvertures à des collaborations sur des projets plus stratégiques mais qui pour moi ne sont pas claires, on reste plus dans des compétences spécifiques et non dans des compétences générales que l'on pourrait s'approprier.

Donc, c'est dans ce cadre incomplet me semble-t-il de la DPR que le travail a été mené ici, c'est le travail qui nous est soumis.

Par rapport d'abord aux missions prioritaires à déterminer, là je dis chapeau, je pense que c'est vraiment un travail qui était attendu, en effet, comme l'a dit mon collègue Fabian CULOT, c'est un travail que je salue, il y a des avancées réellement parce que l'on se permet d'une certaine façon de, sans les avoir, de flirter avec certaines compétences d'instances supérieures de manière à mener au mieux et mieux encore nos missions provinciales mais je me posais la question : est-ce qu'on ne pouvait pas se permettre, en tant que Province puisque dans un sens, qui détermine notre avenir, c'est nous-mêmes, d'aller peut être un petit peu plus loin.

J'en parlerai à travers trois exemples : il y a d'abord cet axe prioritaire qui est important, qui est vraiment bien développé qui est le développement territorial durable. Donc, en effet, avoir un rapprochement de l'économie, du tourisme, de l'agriculture pour avoir une politique structurante et cohérente de développement économique durable du territoire provincial et du milieu de vie de ses habitants, c'est évidemment un gros projet, une belle priorité qui est mise en avant comme cela.

On voit qu'au niveau économique, la SPI+ veut essayer d'aller plus loin, elle le fait déjà d'ailleurs avec des notions d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de services, bien entendu c'est important, qu'au niveau du tourisme, la Province veut avoir un rôle vraiment fédérateur et au niveau de la politique agricole, un rôle d'opérateur mais pourquoi ne pas s'avancer alors à aborder le développement commercial, le but de mon intervention évidemment y est lié ou la mobilité dans son entièreté, deux compétences qui sont évidemment tout à fait stratégiques et prioritaires dans un développement économique durable comme on le précise ici dans notre axe prioritaire.

Je pense que ce serait cohérent quand on veut être une Instance qui fait aussi de la supra-communalité pour demain et je reprends l'exemple de Lille où, en effet, cette compétence est aussi gérée par la Communauté urbaine et c'est une bonne chose pour ne pas, au niveau mobilité, au niveau aménagement du

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

territoire, au niveau développement commercial ne pas avoir des erreurs, voir se développer des projets similaires à quelques kilomètres d'intervalle.

Deuxième exemple, c'est au niveau plus spécifiquement de la supra-communalité et du soutien aux Communes. Il y a tout un volet qui est à saluer, c'est le fait qu'on met l'accent sur beaucoup plus de collaborations avec les communes, beaucoup plus de soutiens aux Communes et ça moi, je ne peux que m'en réjouir bien évidemment mais on parle alors de deux projets plus spécifiques où là, on aimerait se saisir de cette compétence, c'est le tram, c'est une bonne chose parce qu'on a toujours dit qu'il fallait que cette Instance en parle et le centre sportif de haut niveau.

Alors là, je dis : pourquoi ces compétences spécifiques et pourquoi pas la compétence plus globale, plus générale en la matière puisque des projets de ce type là, il peut s'en présenter dans d'autres Communes, dans d'autres arrondissements et peut être que la Province aurait à essayer d'harmoniser cela, à se prononcer là-dessus.

Je soulignerais dans ce volet supra-communalité l'importance d'accentuer le soutien à certaines politiques en énergies et en environnement et notamment à l'Agenda 21.

Par rapport à l'Agenda 21, je pense que pas mal de Communes essayent, en tous cas nous on va tenter la démarche de l'Agenda 21 local et je me dis que, à ce niveau là, il serait peut être utile d'avoir une réelle collaboration avec la Province parce que ce n'est pas une étape facile et chacun qui élabore son Agenda 21 local, chacun dans son coin, ça n'a pas beaucoup d'intérêt si la Province fait le sien en plus, je pense qu'il y aurait moyen d'avoir une cohérence entre les différents Agenda 21 et peut être que le travail soit un peu mâché par la réflexion qui est faite au niveau provincial.

Troisième exemple, je pense qu'on aurait pu aller plus loin, c'est au niveau des politiques abandonnées. Il est clair qu'un moment il faut faire un tri et que ça ne sert à rien de garder les choses qui peuvent être faites à d'autres niveaux de pouvoir mais, de nouveau dans une optique de supra-communalité, dans une optique d'efficacité, de subsidiarité qu'on doit avoir demain dans cette nouvelle structure de la Province, est-ce que, au niveau logement, au niveau patrimoine, on ne pourrait pas s'avancer dans d'autres compétences, dans d'autres missions en l'occurrence liées à cette supra-communalité ?

Il est clair que les missions que l'on a aujourd'hui dans ces

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

deux domaines là ne sont peut être, en effet, plus très sexy et plus très importantes parce que d'autres le font très bien, par contre, ne pourrait-on pas avoir d'autres missions demain quand on voit que la politique du logement au niveau communal est parfois assez difficile, certaines Communes ou Villes plus importantes supportent tout le volet insalubrité de logements, marchands de sommeil, tout le volet social qui y est lié et d'autres Communes, à côté, ne rencontrent pas cette problématique et là, on se dit qu'on aurait parfois besoin d'une instance supra-communale pour essayer d'avoir une meilleure répartition en la matière.

Voilà, ce sont des idées en vrac mais je me dis est-ce que ça ne mériterait pas la réflexion, pareil au niveau patrimoine où c'est souvent la croix et la bannière pour essayer de mener à bien la réfection d'un bâtiment d'importance, peut être que là, la Province pourrait être pilote en déterminant son patrimoine prioritaire éventuellement.

Donc, voilà, j'ai envie de croire réellement au travail qui a été réalisé, en son application, au bienfait de ces grands projets, de ces améliorations de nos missions provinciales qui sont sur la table aujourd'hui, notamment aussi les missions supra-communales bien entendu.

Je me dirais que si on a la possibilité, j'aimerais qu'on puisse essayer de se saisir, si on ne sait pas saisir d'autres compétences, qu'on puisse au moins, via des projets plus spécifiques, essayer de légalement pouvoir se saisir régulièrement de dossiers spécifiques prioritaires comme on veut le faire ici pour le tram ou pour le sport de haut niveau, l'infrastructure de haut niveau.

Qu'éventuellement, la Province essaye de se donner une compétence par rapport à ça et par rapport à des projets plus spécifiques alors, important pour l'ensemble de son territoire.

Voilà, je terminerai par une petite question qui n'a rien à voir, qui est dans le texte mais qui est plus spécifique, c'est simplement par rapport à l'abandon de la compétence des cours d'eau, qui me semble logique en effet, je me demandais : quid de l'avenir au niveau de la participation de contrats de rivière, qui est importante pour moi tant présidente d'un contrat de rivière, je voulais savoir si c'était quelque chose qui resterait dans le giron de l'environnement provincial ou pas ?

Je pense que ce serait intéressant quand même de pouvoir continuer à intervenir dans cette politique. Voilà une petite

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

réflexion. Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme LEJEUNE. J'invite maintenant M. SOBRYS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SOBRYS (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les représentants du comité scientifique.

Je ne vais pas être très long, je vais aller un peu dans le même sens que Fabian CULOT. Il a dit tantôt que quand il y a une opportunité, il faut la saisir, Gérard GEORGES nous a dit tout évolue, Dominique DRION, on n'est pas ici pour nous faire plaisir, mais non, je crois qu'on est ici pour préparer l'avenir.

Alors là, en parlant d'avenir, c'est un peu à contresens de ce que nous a dit Madame BONGARTZ que je vais aller parce que si je regarde l'avenir et si je me demande quel va être le territoire wallon de demain, mais je regarde que de Lille qui a été beaucoup évoqué par Catherine LEJEUNE, juste qu'à l'Est de la Belgique, il y a là un no man's land sans grosse ville capable d'agglomérer toute une agglomération autour d'elle.

Lille le fait, la métropole de Lille rayonne largement au-delà de Lille, elle rayonne jusque la Wallonie, jusque Mons. Elle rayonne jusque Courtrai, elle rayonne jusque Gand, nous sommes en Flandre, nous ne sommes plus en Wallonie, on a changé de langue.

Et bien, je voudrais que l'on pense ici peut être dans cette assemblée aussi à la particularité unique de la Province de Liège qui est aux confins de deux frontières, l'une avec les Pays-Bas, au Nord, l'autre avec l'Allemagne, à l'Est et je dirais même une quatrième avec le Luxembourg au Sud-Est qui n'est pas vraiment très loin et je me dis que si l'on se place dans une ville du territoire à ... il y aura probablement toujours la Communauté urbaine de Lille et il y a place, en Wallonie, pour une autre Communauté urbaine.

Et cette Communauté urbaine, je pense qu'on peut la faire, on peut la faire avec Maastricht et on peut se demander aussi où elle sera, si elle s'installera à Aachen, si elle s'installera à Maastricht ou si elle sera à Liège.

Alors là, je pense qu'il y a peut être une place à prendre, une ambition nouvelle à donner à la Province de Liège et ça,

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

aucune des autres Provinces wallonnes ne bénéficient de cette spécificité.

Même la Province de Luxembourg ne peut pas imaginer demain à avoir la métropole du Sud-Est de la Belgique, cette métropole elle se trouvera nécessairement en France, appelez-la Nantes-Metz, appelez-la Nancy, voire à Luxembourg mais certainement pas dans la Province de Luxembourg.

Par contre, nous, nous avons cette opportunité de le faire, de le faire avec la Communauté germanophone Madame BONGARTZ et bon, peut être que là, je m'écarte de la DPR, la fameuse DPR mais vous m'excuserez, je n'ai pas la faiblesse de considérer que la DPR représente l'évangile et que l'on doit nécessairement rester coulé dans la DPR et dans ce qui a été imaginé, en quelques semaines, à la va-vite, en 2009 et que là, on a défini l'avenir pour 20 ans.

C'est Gérard GEORGES qui disait Liège ne doit pas être capitale économique pour le fun et bien non, nous ne devons pas être capitale économique de la Wallonie pour le fun, je pense qu'il y a un avenir pour toute la région liégeoise et Liège doit probablement être à côté de Lille, à côté de Bruxelles et vraisemblablement à côté d'Anvers, au Nord, une des trois métropoles qui pourrait voir le jour en Belgique.

Je souhaiterais que dans les conclusions du rapport en entrouvre cette porte nouvelle vers quelque chose qui prépare l'avenir, qui n'est pas confiné dans des compétences actuelles de la Province etc, qui n'est pas l'examen strict des compétences de la Province, qui n'est pas le travail remarquable qui a été fait par tous les Services, par le comité scientifique etc mais qui va peut être un peu au-delà, qui analyse peut être un peu plus loin ce que l'on peut faire et ce que j'ai évoqué pour Lille, c'est aussi ce qui se passe à Bordeaux, le rayonnement de Bordeaux est exactement le même, on l'a vu en début de séance, je crois qu'on peut faire cela aussi au départ de Liège.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Il n'y a plus d'intervenants. Je remercie les experts et les intervenants des différents groupes. Je clos la discussion générale.

V- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2010, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle que jeudi 9 décembre, à 15H55, séance thématique sur « Envol et vous... la Province de Liège, acteur de son changement ».

La séance thématique débutera à 16h avec la rediffusion de la séquence reportage du 26 minutes, diffusée le mardi 7 décembre à 20h20 sur RTC et Télévesdre et sera suivie à 16h30 de la séance en direct.